



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

45^e LÉGISLATURE, 1^{re} SESSION

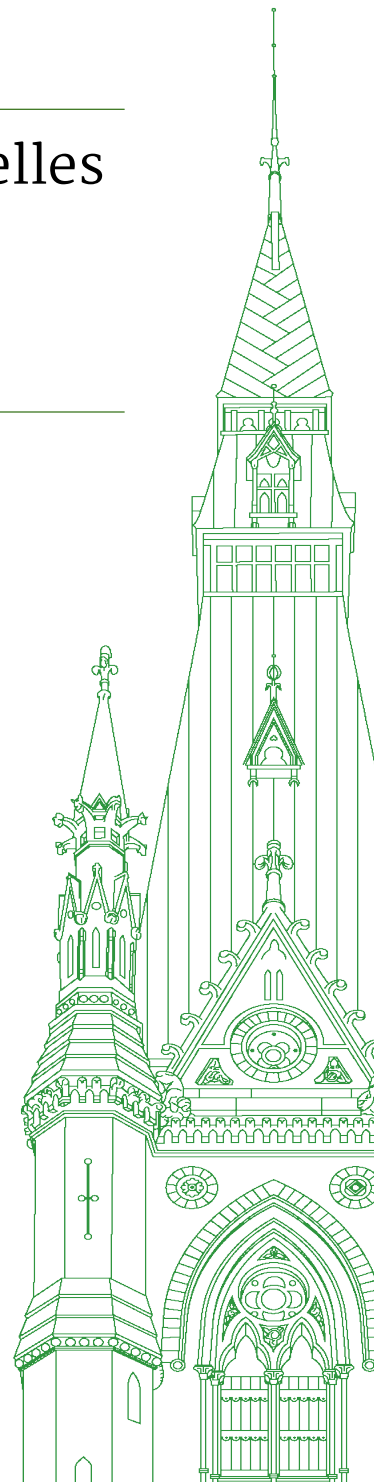
Comité permanent des langues officielles

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 003

Le mardi 7 octobre 2025

Président : Yvan Baker



Comité permanent des langues officielles

Le mardi 7 octobre 2025

• (1105)

[Français]

Le président (Yvan Baker (Etobicoke-Centre, Lib.)): Je vous souhaite la bienvenue à la troisième réunion du Comité permanent des langues officielles.

J'aimerais rappeler aux participants les points suivants.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence. Je demanderais aux membres du Comité de lever la main s'ils souhaitent parler, qu'ils soient présents en personne ou par Zoom. La greffière du Comité et moi-même ferons de notre mieux pour maintenir l'ordre de parole.

Conformément à l'article 108(3)f du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 25 septembre 2025, nous nous réunissons aujourd'hui pour étudier la question du renouvellement du contrat de travail des interprètes parlementaires.

J'aimerais maintenant souhaiter la bienvenue à Alionka Skup, présidente de l'Association internationale des interprètes de conférence pour la région du Canada, ou AIIC-Canada, et Nicole Gagnon, interprète de conférence et porte-parole, du même organisme.

Vous disposerez de cinq minutes pour prononcer votre allocution d'ouverture. Nous procéderons ensuite à la période des questions et réponses avec les membres du Comité.

Madame Skup, vous avez la parole pour cinq minutes.

Alionka Skup (présidente, AIIC-Canada, Association internationale des interprètes de conférence - Région Canada): Bonjour à tous.

Monsieur le président, membres du Comité, votre décision d'évaluer l'incidence des nouvelles règles en matière d'approvisionnement sur la disponibilité et la qualité des services d'interprétation au Parlement et lors d'autres événements de haut niveau est importante, parce qu'elle tombe à point nommé.

À titre d'interprètes-pigistes, ma collègue et moi sommes à votre service depuis de nombreuses années, ce qui nous permet de nous prononcer en connaissance de cause sur la qualité des services et, notamment, en quoi les nouvelles règles en matière d'approvisionnement qui sont envisagées par Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, pourraient compromettre celle-ci.

SPAC a fait part aux pigistes accréditées en langues officielles de ses propositions visant à changer du tout au tout les relations entre elles et le gouvernement du Canada.

Pour notre part, nous avons prévenu SPAC que de telles propositions porteraient atteinte à la qualité des services d'interprétation au Parlement. Aujourd'hui, permettez-nous de vous livrer le message

suivant: il y a lieu de s'inquiéter que vous ne soyez pas compris dans la langue de votre choix au Parlement si ces propositions sont entérinées.

La semaine prochaine, l'AIIC-Canada publiera un sondage qu'elle a mené auprès des interprètes-pigistes accréditées en langue officielles du pays. Ce sondage viendra confirmer qu'une masse critique d'entre elles s'abstiendront d'offrir leurs services au Parlement si les propositions de SPAC sont adoptées. Le cas échéant, la pénurie de pigistes au Parlement s'aggraverait, la qualité des services se détériorerait et votre capacité de vous acquitter de vos tâches sera d'autant plus réduite.

Entre autres propositions, SPAC voudrait mettre en place un régime axé sur l'offre la plus basse pour l'attribution des missions parlementaires, prétextant qu'il obtiendrait ainsi un meilleur rapport qualité-prix. Ce faisant, il mettrait de côté les règles actuelles garrantes de la qualité du service.

D'autres gouvernements ont abandonné un tel régime depuis longtemps, car il nuit à la qualité des services ainsi obtenus. En effet, Carl Harrison, expert en approvisionnement, a écrit ceci dans le *Globe and Mail* du 22 juillet 2016: « Il est largement reconnu à l'échelle internationale que les marchés publics basés sur les prix entraînent un gaspillage des deniers publics, tant en raison de l'inefficacité du processus que de la mauvaise qualité des solutions que les soumissionnaires sont contraints de proposer. »

Ce que propose SPAC contraindrait les interprètes-pigistes à rogner sur les coûts. Pis encore, vous risquez de perdre les pigistes les plus chevronnées qui connaissent bien la nature hautement spécialisée des délibérations parlementaires, qui sont rompues au rythme effréné des travaux parlementaires.

SPAC maintient qu'il n'y aura pas atteinte à la qualité, parce que tous les pigistes détiennent une accréditation du Bureau de la traduction.

Pourtant, comme c'est le cas pour d'autres professionnels, les pigistes ne sont pas un groupe homogène. Elles ne possèdent pas toutes les mêmes connaissances ou la même expérience.

Que diriez-vous si un pilote nouvellement breveté se trouvait aux commandes d'un Boeing 747 avec des centaines de passagers à bord? Feriez-vous appel à un juriste du droit criminel pour plaider une cause liée au droit d'auteur? Bien sûr que non. Il en va de même pour les interprètes-pigistes. Chacune de nous offre un savoir, une expérience et une qualification différente, en sus de ses compétences en interprétation simultanée. Tout cela sera mis de côté avec un régime axé sur l'offre la plus basse.

SPAC fera sans doute valoir momentanément qu'il faut faire quelque chose pour contrôler le coût des services des pigistes, dont les tarifs auraient augmenté de 70 % depuis 2018, selon l'amendement n° 3 publié le 3 juillet 2025.

Ce qu'il ne vous dira pas toutefois, c'est qu'en 2023, il s'est mis à accepter des offres qui pouvaient être jusqu'à 70 % plus élevées que la médiane de toutes les soumissions. Au cours des itérations précédentes du contrat, SPAC octroyait uniquement des contrats aux fournisseurs dont les soumissions se situaient dans une fourchette de plus ou moins 20 % par rapport à la médiane.

Il suffirait de revenir à une fourchette plus restrictive lors du prochain appel d'offres pour éviter l'attribution des missions parlementaires selon l'offre la plus basse.

SPAC propose également de rémunérer les interprètes à l'heure uniquement et seulement pour le temps qu'elles passent devant un microphone, mettant au rencart l'actuel régime de rémunération à la journée.

La rémunération à la journée est la norme pour les interprètes professionnelles au Canada et dans les institutions du monde entier, et pour cause.

• (1110)

Le président: Il vous reste 30 secondes.

Alionka Skup: Lorsqu'elles travaillent pour le Parlement, celles-ci doivent être disponibles 13,5 heures par jour. Elles consacrent également beaucoup de temps à préparer chacune de leurs missions. Les fonctionnaires fédéraux suggèrent qu'elles ajoutent le temps de disponibilité et de préparation à leur taux, sachant très bien que, si elles le font, elles seront écartées par un régime axé sur l'offre la plus basse.

Je ne doute pas que le ministre soit un homme très occupé, mais il est regrettable qu'il ne soit pas des nôtres aujourd'hui pour entendre que son ministère avance des propositions qui vont à l'encontre de la Loi sur les langues officielles, dans la mesure où elles transforment en une simple ligne directrice, que l'on peut suivre ou non.

Je vous remercie de votre écoute, et je remercie aussi nos collègues, en cabine, aujourd'hui.

C'est avec plaisir que nous répondrons à vos questions.

Le président: Merci, madame Skup.

Nous allons passer à la période des questions avec les députés. Pour le premier tour de questions, chaque membre du Comité aura la parole pour six minutes. Nous commençons par les libéraux.

Madame Chenette, vous avez la parole.

Madeleine Chenette (Thérèse-De Blainville, Lib.): Tout d'abord, je remercie les interprètes qui sont avec nous, aujourd'hui.

Effectivement, il faut mettre l'accent sur l'importance du rôle d'interprète dans nos deux langues officielles, ici, au Canada. La pertinence et la qualité de leur travail sont très importantes.

Je tiens également à souligner ce que vous avez mentionné, au sujet de l'expérience et de la maîtrise du sujet au Parlement. C'est important. Cette expérience est mise à profit. Dans cette logique, nous avons besoin d'interprètes de haute qualité.

Ma question porte sur la façon dont nous devons évoluer quant aux nouvelles technologies. J'aimerais avoir vos observations là-dessus. Nous sommes dans un environnement...

Joël Godin (Portneuf—Jacques-Cartier, PCC): J'invoque le Règlement, monsieur le président.

Le président: Vous avez la parole, monsieur Godin.

Joël Godin: Monsieur le président, je constate que, lorsque nous avons voté sur les motions de régie interne, c'était le Parti conservateur qui devait avoir le premier droit de parole.

Le président: Je vais interrompre la séance quelques secondes pour consulter la greffière.

Vous avez raison, monsieur Godin. Excusez-moi, j'ai fait une erreur.

Ce que je propose, c'est de donner la parole à M. Godin, selon ce qui a été adopté.

Je suis désolé, madame Chenette. Je vous redonnerai la parole plus tard, et je vous permettrai de recommencer du début.

• (1115)

Madeleine Chenette: D'accord.

Joël Godin: Merci, monsieur le président.

Je siège au Comité depuis plusieurs années. C'est un avantage ou un désavantage, selon le point de vue.

Je remercie ma collègue d'avoir commencé la période des questions.

Je remercie les témoins d'être avec nous. Je pense que c'est important. L'accès aux deux langues officielles est un droit parlementaire. Il est primordial d'avoir un service d'interprétation.

Qu'est-ce qui va changer? Qu'est-ce qui distingue les règles actuelles des prochaines? Vous dites que, le seul critère d'admissibilité, c'est la règle du plus bas soumissionnaire.

Est-ce exact?

Nicole Gagnon (interprète de conférence et porte-parole, AIIC-Canada, Association internationale des interprètes de conférence - Région Canada): Comme par le passé, l'appel d'offres est toujours fait auprès d'interprètes accrédités. Les nouvelles règles s'adresseraient aux interprètes accrédités, et elles seraient basées sur la règle du plus bas soumissionnaire uniquement.

Les plus récents contrats étaient établis en fonction du profil de l'interprète. Il y avait cinq critères à satisfaire, notamment ceux liés à la qualité. Tout ça a disparu dans les nouvelles règles. Les nouvelles règles seraient uniquement basées sur l'accréditation et sur le plus bas soumissionnaire.

Joël Godin: Selon ce que je comprends, la tarification variait auparavant pour les services des interprètes pigistes, en fonction de leurs spécialités et de leurs compétences.

Est-ce exact?

Nicole Gagnon: C'est exact, l'accréditation est le minimum à satisfaire pour travailler sur la Colline du Parlement.

En plus de cela, les interprètes, comme c'est le cas dans la société canadienne, ont des expériences et des diplômes différents. Ils maîtrisent mieux certains sujets que d'autres. Tout ça est pris en compte lorsqu'ils font une soumission. C'est normal. Si on a plus d'expérience qu'un débutant, il n'y a rien d'étonnant à ce que l'on demande davantage.

Joël Godin: Si nous excluons l'argent, quelle solution nous permettrait de garantir que les parlementaires seront mieux servis en matière d'interprétation?

Je dois vous dire que, comme parlementaires, nous sommes brièvement parce que nous n'avons pas toujours accès à l'interprétation.

Il faut comprendre que nous sommes dans un contexte économique difficile et que nous allons nous heurter à un mur.

Quelle solution nous permettrait de faire respecter le droit des parlementaires et d'être plus efficaces en matière de services d'interprétation?

Nicole Gagnon: Le problème, ce n'est pas l'argent. Les interprètes ne demandent pas un salaire plus élevé.

Je comprends tout à fait votre préoccupation quant au programme d'austérité actuel du gouvernement canadien. La solution, toutefois, ce n'est pas de couper dans les services d'interprétation. Vous voulez augmenter la capacité. Nous comprenons cela. Nous félicitons le Bureau de la traduction pour les efforts qu'ils ont déployés ces dernières années pour multiplier les programmes dans les différentes universités canadiennes afin d'aller chercher de nouveaux talents.

Nous travaillons actuellement à assurer la relève. Je peux vous dire que lorsque l'AIIC a fait une étude sur le sujet, en 2022, près de la moitié des interprètes en poste se préparaient à quitter la profession au cours des cinq années suivantes. Une trentaine d'interprètes l'ont fait depuis 2022. C'est vous dire combien la relève est des plus importante.

Vous voulez augmenter la capacité en matière d'interprétation, ça se comprend. Il y aurait moyen de le faire, dans la mesure où on revenait à des rencontres en personne uniquement. C'est le Parlement canadien qui a décidé, en 2022, de tenir ses séances en mode hybride. À cause de cela, les interprètes ont subi des blessures sérieuses. De nombreux interprètes ont tout simplement quitté la profession pour cette raison. Ils veulent protéger leur ouïe.

Le Bureau de la traduction a adopté un protocole relativement aux incidents. Grâce aux pressions exercées par l'AIIC-Canada, il a surtout opté pour ce qu'on a appelé le principe de la précaution, c'est-à-dire des heures de travail plus sécuritaires. Du coup, nous travaillons moins d'heures au micro. La durée de la préparation est la même, peu importe que les interprètes soient au micro pendant deux, quatre ou six heures. On a réduit le nombre d'heures au micro pour que nous soyons exposés le moins longtemps possible aux sons virtuels des plateformes virtuelles.

Si on revenait en arrière, nous pourrions travailler plus d'heures. Toutefois, cette décision vous appartient.

• (1120)

Le président: Monsieur Godin, il vous reste à peu près une minute de temps de parole.

Joël Godin: Ce que vous dites, c'est que les interprètes sont en poste et travaillent moins d'heures depuis la pandémie. Cela a été provoqué par la pandémie. Toutefois, il se tenait déjà des comités

en mode virtuel avant la pandémie. Des témoins ont témoigné devant des comités en mode virtuel avant 2022.

S'agit-il là d'une exception?

Dans l'ensemble de la Colline du Parlement, on pourrait augmenter l'accessibilité aux services d'interprétation en éliminant la participation en mode virtuel, mais je pense qu'on ne peut pas l'éliminer totalement.

Est-il possible de fonctionner en mode hybride?

Le président: Madame Gagnon, je vous demanderais de répondre brièvement, en 15 secondes à peu près.

Nicole Gagnon: Vous avez parfaitement raison, monsieur Godin. Avant la pandémie, avant le Parlement hybride, des témoins comparaissaient par vidéoconférence. La différence, c'est que ces témoins devaient se rendre dans un studio de son. Des techniciens étaient là pour veiller à la qualité du son et à la protection de la santé auditive des interprètes. Maintenant, les gens participent aux réunions en ligne, à partir de la maison ou de leur lieu de travail. Nous n'avons donc aucun contrôle sur l'entrée du son.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Madame Chenette, vous avez la parole.

Madeleine Chenette: Merci beaucoup, monsieur le président.

Mesdames Gagnon et Skup, je vous remercie d'être parmi nous. Je vous félicite pour le travail que vous faites.

Vous soulevez la question de l'évolution technologique en ce qui concerne l'aspect virtuel de votre travail. Je pense que M. Godin l'a soulevée également. Il est impossible de revenir en arrière. Les technologies et l'intelligence artificielle nous amènent effectivement à transformer tous les métiers dans notre société. La santé et la sécurité sont assurément importantes pour tout le monde, et je pense que personne ne veut revenir là-dessus.

Il y a des courbes d'apprentissage relativement à la protection des gens. En ce qui concerne votre métier, comment pourrez-vous vous adapter? L'utilisation des technologies vous permettrait d'optimiser le temps de préparation, par exemple.

L'optimisation, c'est le fait de voir comment on peut faire plus avec les ressources que l'on a. Comment pourrez-vous optimiser le travail d'interprétation et les services offerts à l'ensemble du Parlement?

Est-ce que la concurrence à laquelle vous devez faire face a des moyens qui suscitent votre préoccupation quant au prix le plus bas?

Quel est votre plan en matière d'adaptation?

Nicole Gagnon: Je vous remercie de la question.

Nous nous entendons sur le fait que l'intelligence artificielle est dans toutes les bouches. On n'empêche pas le progrès. AIIC-Canada n'est pas contre le progrès.

Cela dit, il faut bien comprendre que, l'intelligence artificielle, ce n'est pas une tête pensante. C'est un outil qui peut effectivement être utile à la préparation, si les interprètes reçoivent les textes à l'avance, ce qui est de moins en moins le cas, je dois vous le dire. Au début de ma carrière, la règle était que les textes devaient être fournis 48 heures à l'avance, sans quoi les interprètes ne faisaient pas le travail.

Pour revenir à l'intelligence artificielle, l'IA générative n'a aucune compréhension du contexte de ce qu'elle lit. Ce n'est pas une tête pensante, mais une solution algorithmique. Elle a du mal à interpréter la dynamique interpersonnelle, la culture, l'humour et les émotions. Essentiellement, c'est du plagiat. L'intelligence artificielle est fondée sur des bases de données qui enregistrent les interprètes. Neuf fois sur dix, on dit tel mot pour traduire tel mot.

Lorsqu'il faut interpréter le contexte, l'humour ne passe pas, pour l'instant. Il est certainement possible de s'en servir à des fins de préparation. Cependant, l'intelligence artificielle ne se prête pas à l'interprétation à la Chambre, au Sénat et en comité, du moins pas pour l'instant.

Madeleine Chenette: Vous avez clairement raison en ce qui a trait aux limites des technologies utilisées aujourd'hui. Toutefois, nous constatons que cela évolue très rapidement. Dans ce contexte, un contrat s'inscrit dans la durée. C'est pour cette raison que je posais la question quant à l'adaptation. On voit maintenant des algorithmes qui permettent d'offrir directement de l'interprétation au moyen d'un appareil porté dans l'oreille.

Encore une fois, je ne dis pas que c'est l'approche qu'il faut adopter. J'essaie juste de comprendre la situation. Le métier d'interprète est le vôtre. Vous connaissez toute la richesse des contextes et l'expérience que cela prend pour interpréter des propos.

Comment vous adaptez-vous aux technologies, lesquelles nous permettront d'être plus efficaces?

C'est une chose de dire que nous ne sommes pas rendus là, mais, dans une perspective d'adaptation, en tirant profit de toute l'expérience que vous avez, comment pouvez-vous permettre à notre gouvernement de travailler de façon optimale?

• (1125)

Nicole Gagnon: Comme je vous l'ai dit, pour l'instant, cela se limite à l'utilisation de ces technologies à des fins de préparation. Je ne saurais prédire l'avenir, mais je pense que toutes les technologies ont été créées par des hommes, des femmes, et que ces derniers doivent toujours être derrière tout cela pour s'assurer de la qualité du travail d'interprétation.

Je sais que ces appareils qu'on porte dans les oreilles et qui nous interprètent « bonjour », « hola » dans toutes les langues sont très populaires. Cependant, nous parlons ici d'échanges entre êtres humains où, si on se trompe, on s'excuse et on s'explique.

Les interprètes travaillent sans filet dans les cabines, et ça va très rapidement. Ils n'ont pas le temps de dire qu'ils ont mal compris ni de s'excuser. À mon sens, il faut se servir des technologies en fonction de ce qui nous est offert pour l'instant, c'est-à-dire à des fins de préparation.

Pour ce qui est de l'avenir, nous aviserons en temps et lieu. Il y a certainement des améliorations à faire du côté des plateformes virtuelles. Elles se sont déjà beaucoup améliorées par rapport à ce que c'était auparavant, mais la qualité n'est toujours pas au rendez-vous.

Madeleine Chenette: S'agissant des besoins en matière d'interprétation au Parlement, comment pouvons-nous travailler ensemble pour améliorer la prestation et assurer à la fois la santé et la sécurité des gens, la compétence et l'adaptation?

Nicole Gagnon: Je vais essayer de mieux répondre à votre question.

Madeleine Chenette: J'aimerais que vous précisiez ce qui peut être fait du côté du gouvernement à ce sujet pour vous aider à vous adapter.

Nicole Gagnon: Je pense que les parties en cause font ce qu'elles peuvent. Les interprètes se servent de l'intelligence artificielle pour la préparation de leur texte. Les équipementiers travaillent sur leurs plateformes, enfin je l'espère, pour les améliorer.

Vous avez adopté des mesures ou des protocoles à suivre sur l'équipement à utiliser, sur la façon d'éloigner l'oreillette du microphone pour éviter les retours de son. Chacun fait donc ce qu'il a à faire pour faire avancer les choses.

Madeleine Chenette: Merci beaucoup, madame Gagnon.

Le président: Merci, madame Chenette.

Je cède la parole à M. Beaulieu pour six minutes.

Mario Beaulieu (La Pointe-de-l'Île, BQ): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être parmi nous.

On dit souvent qu'au Parlement fédéral, il y a deux langues officielles: l'anglais et l'interprétation de l'anglais. Si l'interprétation prend le bord, je ne sais pas où nous allons.

Vous avez raison de dire que toute la question de la dualité linguistique est remise en question. Vous avez dit que, si on utilisait simplement le critère du plus bas soumissionnaire, cela aboutirait sûrement à une interprétation de moindre qualité parce qu'on pourrait faire appel à des interprètes moins expérimentés.

Si je comprends bien, ce que vous voulez, c'est le statu quo.

Cela dit, de quelle façon pouvons-nous nous assurer d'obtenir un service à moindre coût, tout en préservant la qualité?

Alionka Skup: En ce moment, il ne s'agit pas nécessairement de maintenir le statu quo.

En ce qui concerne les affectations des interprètes, nous utilisons présentement cinq critères: la disponibilité, le profil linguistique, la cote de sécurité, l'indice de qualité et le domicile professionnel. Évidemment, nous faisons d'abord appel aux personnes qui habitent dans la région de la capitale nationale.

L'indice de qualité n'existe plus dans la nouvelle version ou il n'est pas mentionné dans ce qu'on nous a présenté dans la demande de renseignements, ou DDR. Nous ne savons pas trop comment se fera l'évaluation.

En ce qui concerne les affectations visant les différentes missions, nous avons des interprètes qui travaillent sur la Colline du Parlement depuis très longtemps. Ils ont un diplôme en droit ou ils ont des compétences dans différentes spécialités. Il serait donc logique qu'ils soient affectés aux comités qui ont un lien avec leurs diverses connaissances, plutôt que de simplement prendre la liste et choisir le plus bas soumissionnaire. Il faudrait affecter les interprètes aux comités dans cet ordre.

De plus, si on fonctionne de cette façon, les interprètes ayant le plus d'expérience ne seront simplement plus présents au Parlement, parce que leurs tarifs seront trop élevés au vu de leur expérience, de leurs différents diplômes et de tout le reste. Ils ne feront plus partie du bassin d'interprètes disponibles.

Mario Beaulieu: Au fond, vous dites qu'il faudrait aussi tenir compte de l'indice de qualité et de l'expérience des interprètes pour faire une évaluation du rapport qualité-prix, plutôt que de simplement tenir compte du prix.

Cette nouvelle orientation proposée par le gouvernement ne démontre-t-elle pas justement que le français et l'interprétation sont de moins en moins considérés comme importants par le Parlement? On le voit ici, dans les interventions des députés. Il y a de moins en moins de français. Récemment, il y a eu une conférence de presse en anglais seulement. Je sais que c'est une question difficile pour vous, mais pour ma part, je trouve que cela reflète un manque de volonté politique du gouvernement.

• (1130)

Alionka Skup: Je ne crois pas que ce soit à nous de parler de politique.

Mario Beaulieu: Je vais aborder un autre sujet.

Vous avez dit qu'on supprimerait des mesures de protection de la santé auditive des interprètes, notamment en ce qui a trait à la qualité sonore. En quoi cela va-t-il changer les choses? Croyez-vous que la santé auditive des interprètes sera moins prise en compte à l'avenir, selon les nouvelles conditions?

Nicole Gagnon: Premièrement, permettez-moi d'ajouter un commentaire concernant la question précédente.

Ce n'est pas que le français qui serait touché, monsieur Beaulieu. Si les francophones sur la Colline parlent français, vos collègues anglophones doivent aussi bien les comprendre en anglais, et la qualité ne sera pas au rendez-vous en anglais non plus.

Rappelez-moi votre dernière question, s'il vous plaît.

Mario Beaulieu: Elle concernait la suppression de mesures de protection de la santé auditive des interprètes.

Nicole Gagnon: Je voudrais être claire, car je ne voudrais pas vous induire en erreur: rien, dans les règles proposées, ne dit qu'on va écarter le protocole et les mesures prises pour protéger les interprètes. Par contre, ces mêmes mesures, qui figurent déjà dans le contrat actuel, sont absentes des nouvelles règles. Comme on le sait, les paroles s'envolent, même les meilleures intentions, mais les écrits restent.

Nous nous inquiétons du fait que ces mesures ne sont pas écrites noir sur blanc dans le prochain contrat.

Mario Beaulieu: Effectivement, il y a eu beaucoup d'accidents auditifs, et c'est sans parler de la pénurie d'interprètes.

Vous avez aussi dit que la plateforme Zoom, qui est utilisée par le Parlement, n'est pas faite pour l'interprétation. Existe-t-il d'autres plateformes qui pourraient être utilisées? Avez-vous vu des études à ce sujet?

Nicole Gagnon: Effectivement, la plateforme Zoom n'est pas une plateforme d'interprétation. Elle n'a pas été conçue à cette fin. Il existe d'autres plateformes. Je ne saurais vous en recommander une plus qu'une autre, mais je sais que le Bureau de la traduction fait des consultations à l'international et que le Parlement européen utilise autre chose. Il existe d'autres plateformes, qui ont été conçues à des fins d'interprétation, ce qui n'est pas le cas de Zoom ou de Microsoft Teams.

Le président: Il vous reste environ 40 secondes, monsieur Beaulieu.

Mario Beaulieu: J'ai aussi lu que, selon les nouvelles règles, on ne tiendrait plus compte des pauses et on ne compterait strictement que le temps d'interprétation. Qu'avez-vous à dire là-dessus?

Nicole Gagnon: Effectivement, l'an dernier, il a été question de cesser de compter les pauses, par exemple lorsqu'il y a des ennuis techniques au début d'une réunion, mais ce problème a été réglé depuis. Nous sommes rémunérées à la journée, du moins pour l'instant, puisqu'une des autres propositions du Bureau de la traduction est de nous rémunérer uniquement pour le temps que nous passons au micro. C'est un peu comme rémunérer une enseignante pour le temps où elle est en classe, sans tenir compte de tout le travail qu'elle fait en amont et en aval.

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

Nous passons maintenant au deuxième tour de questions.

Monsieur Dalton, vous avez la parole pour cinq minutes.

Marc Dalton (Pitt Meadows—Maple Ridge, PCC): Merci beaucoup.

J'aimerais remercier tous les interprètes de leurs services vitaux, sans lesquels nous ne pourrions pas travailler. Nous leur en sommes très reconnaissants.

D'abord, quelle est la différence entre les interprètes employés et les interprètes indépendants? Les interprètes employés travaillent-ils toute l'année ou seulement pendant la session parlementaire? Comment cela fonctionne-t-il?

Nicole Gagnon: Les interprètes salariés sont représentés par leur syndicat, l'Association canadienne des employés professionnels, ou ACEP. Je pense donc que cette question devrait lui être adressée, mais je peux vous dire brièvement que les interprètes salariés sont effectivement salariés à l'année, et donc, à votre service à l'année quand le Parlement siège.

Pendant l'été, il y a les congés sessionnels, mais, autrement, ils sont disponibles à l'année.

• (1135)

Marc Dalton: Pourriez-vous nous en dire un peu plus sur le travail de préparation que vous effectuez lorsque vous n'êtes pas derrière le microphone?

Alionka Skup: En tant qu'interprète professionnelle, je peux vous dire que, quand nous recevons les discours et les présentations avant une mission, nous les examinons, prenons note de la terminologie et nous préparons de façon à être vraiment prêts au moment de la réunion. Lorsque nous n'avons pas reçu de documents, nous faisons des recherches en ligne et nous essayons de trouver le plus d'informations possible sur le thème de la réunion.

Vous conviendrez sûrement avec moi que, selon la complexité du sujet, assurer l'interprétation pour le Parlement et pour divers ministères compte parmi les missions les plus complexes qu'un interprète peut se voir confier. Il nous faut donc consacrer plusieurs heures à la préparation si nous voulons offrir un service de qualité comme celui que vous le méritez certainement.

Marc Dalton: Depuis la pandémie de COVID-19, et même depuis notre dernière réunion, comment ont évolué vos conditions de travail? La demande de services d'interprétation est-elle restée stable ou a-t-elle augmenté?

Alionka Skup: Votre question comporte différents aspects.

Évidemment, il faut tenir compte du fait que le travail se fait en mode hybride et que la charge cognitive qu'implique le fait de travailler avec le son est plus importante.

En mode hybride, le son qui passe par les plateformes est inévitablement de moindre qualité. Cela demande donc un niveau de concentration plus élevé. De plus, bien souvent, malheureusement, quand les témoins ne sont pas présents en personne, ils oublient un peu plus facilement d'envoyer leurs textes. Nous recevons donc moins de textes à l'avance, ce qui a des effets sur la préparation.

De plus, certains de nos collègues doivent être aussi sur la plateforme avec le technicien; ce sont des choses que l'on doit faire en même temps que l'interprétation, ce qui augmente encore davantage la charge cognitive. Ce travail devient donc plus exigeant, plus difficile.

Marc Dalton: En ce qui concerne les appels d'offres, va-t-il y avoir une grille ou retiendra-t-on seulement les services du plus bas soumissionnaire? Vous a-t-on dit comment les choses allaient fonctionner?

Le président: Il vous reste 55 secondes de temps de parole.

Alionka Skup: Le contrat est préparé de la manière suivante: dans le cadre du contrat ouvert ou de l'appel d'offres, on retient les services des interprètes dont le salaire se trouve dans une certaine fourchette de la médiane. Dans le cas des affectations aux diverses missions, par contre, on retient les services du soumissionnaire le moins-disant.

Marc Dalton: J'ai une dernière question à vous poser.

Vous avez dit que, si le gouvernement décidait de mettre en œuvre les nouvelles règles d'approvisionnement, les interprètes s'abstiendraient d'offrir leurs services.

S'agit-il d'une forme de menace?

Le président: Il faudrait une réponse très courte, parce que le temps de parole est déjà écoulé.

Alionka Skup: Ce n'est pas une menace.

Certains interprètes pigistes travaillent également pour le secteur privé, où les conditions de travail ne sont pas les mêmes que celles offertes par le gouvernement. Les interprètes n'ont donc plus d'incitatifs à travailler pour le Parlement si les conditions sont meilleures dans le secteur privé. Ils n'offriraient donc tout simplement pas leurs services.

Marc Dalton: Merci.

Le président: Merci, monsieur Dalton.

Monsieur Villeneuve, vous avez la parole pour cinq minutes.

Louis Villeneuve (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci.

Bonjour, je vous souhaite la bienvenue.

Je remercie tous les interprètes.

Les Canadiens et les Canadiennes d'expression française en situation minoritaire, et certains vivant au Québec, peuvent vivre une insécurité linguistique.

Comment les services d'interprétation peuvent-ils contrer cette insécurité?

Nicole Gagnon: Je vous répondrais que la meilleure façon de contrer les insécurités est de respecter la volonté de la nation d'être une nation bilingue où on peut fonctionner dans les deux langues

officielles, l'anglais et le français. Je vous dirais aussi que, comme parlementaires, votre tâche est d'exécuter la volonté du peuple canadien de fonctionner dans les deux langues officielles.

Il ne suffit pas de le faire par symbolisme. Les deux langues sont égales, il n'y a pas une première langue et une deuxième langue. Elles sont sur un pied d'égalité et tous les Canadiens et toutes les Canadiennes devraient recevoir un service de qualité, que ce soit en anglais ou en français. Avec tout le respect que je vous dois, il ne devrait pas y avoir de système à deux vitesses où les parlementaires auraient droit à une qualité plus grande que M. et Mme Tout-le-Monde, leurs concitoyens.

• (1140)

Louis Villeneuve: Je vous remercie.

Je veux revenir au contrat qui est proposé. Je pense que vous avez dit tout à l'heure que la qualité allait probablement diminuer. Est-ce que j'ai bien compris?

Nicole Gagnon: C'est comme pour tout le reste: le moins coûteux finit par coûter très cher. Vous allez perdre en qualité. Dans les règles actuelles, l'indice de qualité et tout ce qui est lié à la qualité occupent, je dirais, entre 4 et 6 pages de texte. Dans les règles proposées, on parle d'un paragraphe. Vous risquez de perdre de la qualité dans la mesure où vous allez forcément écarter vos interprètes les plus chevronnés qui ont de l'expérience et qui iront travailler pour de meilleurs employeurs.

Vous allez perdre de la qualité parce qu'on est en train de former la relève. Comme je l'ai dit plus tôt, je félicite le Bureau de la traduction d'avoir embauché de nouveaux interprètes, mais ils sont en début de carrière. Ils ont besoin de mentorat et cela fait partie de nos responsabilités, comme interprètes chevronnés, de les encadrer dans leurs nouvelles fonctions. C'est ce qui se fait depuis toujours. Or, si vous écarterez vos interprètes chevronnés, ces nouveaux interprètes vont fourbir leurs armes sur votre dos. Cela change grandement les choses quand il y a des interprètes d'expérience qui se spécialisent dans les différents domaines, qui sont membres d'une équipe et qui peuvent encadrer les nouveaux interprètes.

Vous allez perdre en qualité si vous retenez la notion que nous sommes tous interchangeables. Nous ne le sommes pas. Parmi nos rangs, il y a des gens qui ont des diplômes en administration des affaires, qui sont des militaires, qui ont fait des études en biologie. Tout ça sera perdu si on décide que Mme Skup, qui est bien bonne et qui est accréditée bien sûr, mais qui est en début de carrière, doit aller en cabine pour faire de l'interprétation dans un domaine qu'elle ne maîtrise pas. Comme professionnelle, elle va se préparer au mieux de ses aptitudes. Toutefois, si Mme Gagnon, qui s'adonne à avoir plus d'expérience qu'elle, est affectée par chance à ce comité, elle fera un bien meilleur travail, forcément. Cela n'empêcherait pas Mme Skup de travailler avec Mme Gagnon. Nous ne travaillons jamais seuls dans la cabine. Nous formons une équipe de trois ou de deux personnes.

Vous allez aussi perdre en qualité si vous écarter les mesures de protection de notre ouïe. À l'heure actuelle, nous travaillons par groupe de trois interprètes pendant quatre heures parce que nous travaillons sur des plateformes. Si nous revenons à six heures par jour, ce qui était le cas avant la pandémie, avant le Parlement hybride, non seulement vous allez perdre des interprètes, mais vous allez forcément souffrir parce que la qualité ne sera pas au rendez-vous. On ne peut pas travailler six heures en mode hybride. On ne le peut tout simplement pas. C'est trop exigeant comme travail. Le son qui nous est transmis n'est pas assez bon. Vous aurez donc une perte là aussi.

Je suis désolée de vous donner une réponse aussi longue, mais c'était une question qui méritait, je pense, une telle réponse.

Le président: Monsieur Villeneuve, votre temps de parole est écoulé.

Louis Villeneuve: Je vous remercie.

Le président: Merci, monsieur Villeneuve.

Je donne la parole à M. Beaulieu pour deux minutes et demie.

Mario Beaulieu: Merci, monsieur le président.

Existe-t-il un contrôle de la qualité des interprétations en ce moment?

Nicole Gagnon: Je crois que c'est une question que vous aurez l'occasion de poser au prochain groupe de témoins, aux représentants du Bureau de la traduction.

Je peux répondre de manière générale. Il y a toujours eu un contrôle de la qualité. Nous avons ce que nous appelons les TR-04, qui sont les interprètes chevronnés, alors que ceux qui travaillent en cabine sont des TR-03. Les TR-04 font un contrôle. Il y a toujours eu un contrôle par le passé.

Maintenant, je ne saurais vous dire ce que nous réserve l'avenir, mais je suis certaine que les représentants du Bureau de la traduction s'empresseront de répondre à vos préoccupations.

• (1145)

Mario Beaulieu: Dans ce cas, je vais garder ces questions pour eux.

Votre association a-t-elle été consultée avant la mise en œuvre des changements sur la possibilité d'un nouveau contrat?

Nicole Gagnon: L'Association internationale des interprètes de conférence, ou AIIC, est une association professionnelle. Nous ne sommes pas un syndicat. Le contrat ne se conclut pas par le Bureau de la traduction. C'est une relation entre Services publics et Approvisionnement Canada, ou SPAC, qui est l'émetteur du contrat, et l'interprète individuel. C'est à chaque interprète d'accepter ou non ce que lui propose SPAC.

Non, il n'y a pas eu de consultations avec l'AIIC quant aux nouvelles règles. Il n'y en a jamais eu. C'est au gouvernement du Canada, comme c'est habituellement le cas, de dire qu'il a besoin d'interprètes et de proposer ses conditions. L'interprète les accepte ou les refuse.

Mario Beaulieu: Jusqu'à présent, y a-t-il eu des réactions à vos inquiétudes ou à vos préoccupations?

Le président: Il vous reste 45 secondes.

Nicole Gagnon: Il y a eu une journée de l'industrie. Deux heures nous ont été consacrées pour poser nos questions. Les interprètes pigistes ont posé au-delà de 400 questions sur les nouvelles règles

d'approvisionnement. Certaines d'entre elles ont été répondues, d'autres non.

Mario Beaulieu: C'est bon.

J'aurais encore une brève question. Tous les incidents sonores et les blessures ont-ils eu un effet sur l'accessibilité aux interprètes ou sur la disponibilité des pigistes?

Le président: Répondez très rapidement, s'il vous plaît. Il reste 10 secondes.

Nicole Gagnon: Certainement. Les interprètes qui sont blessés travaillent moins. Ceux qui craignent d'être blessés, au lieu de travailler quatre jours par semaine, n'offrent que deux jours, ce qui vient compromettre la capacité en interprétation. Si on augmente le nombre d'heures qu'on nous demande sur les plateformes hybrides, vous allez en perdre davantage.

Mario Beaulieu: Merci.

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

Je passe maintenant la parole à M. Bélanger pour cinq minutes.

Jim Bélanger (Sudbury-Est—Manitoulin—Nickel Belt, PCC): Bonjour.

[Traduction]

J'ai une question pour Mme Skup.

Dans votre chronique du Hill Times du 21 août, vous avez déclaré — et je paraphrase — que la suppression de l'indice de qualité pour les interprètes ouvrirait la porte au favoritisme et à des pratiques d'approvisionnement injustes et dangereuses.

Pouvez-vous m'en dire plus à ce sujet?

Alionka Skup: Oui. Nous ne faisons pas uniquement référence à l'indice de qualité, mais aussi au système d'approvisionnement. Si le système d'approvisionnement se limite à l'offre la plus basse et que nous n'avons aucun autre moyen de contrôler qui obtient les différentes missions, cela peut devenir difficile à gérer et nuire à la qualité de l'interprétation proprement dite, ce qui complique les procédures gouvernementales.

[Français]

Jim Bélanger: Plus tôt, vous avez parlé des interprètes ayant beaucoup d'expérience. Sont-ils favorisés dans l'attribution de contrats?

Nicole Gagnon: Ce n'est pas une question de favoritisme à l'heure actuelle. Prenons l'exemple du Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat. Il me semble logique d'envoyer un interprète qui a fait du droit ou qui s'est spécialisé dans le droit. À l'heure actuelle, le système est fondé sur le profil du meilleur interprète. Oui, ce serait logique de faire appel à la personne qui est calée en droit ou qui est souvent interprète-ressource à ce comité. Ce n'est pas du favoritisme. Ça n'a rien à voir avec le fait qu'une personne a 30 ans de métier par opposition à quelqu'un qui en a 10. Si l'interprète qui a 10 ans de service est calé en droit, c'est logique de l'affecter à ce comité.

Jim Bélanger: D'accord.

Y a-t-il un manque d'interprètes aujourd'hui, oui ou non?

Nicole Gagnon: Oui. Il y a une grave pénurie depuis de nombreuses années.

Comme je l'ai dit, on est en mode relève. Le Bureau de la traduction multiplie ses efforts pour aller chercher de nouveaux interprètes. Oui, je pense qu'on a atteint la limite de ce que l'on peut offrir.

Je peux vous donner un exemple. Jeudi dernier était une journée très occupée sur la Colline. Le Bureau de la traduction n'avait pas suffisamment d'interprètes pour toutes les réunions. Il a donc lancé un SOS à ses employés salariés permanents en leur offrant des heures supplémentaires. C'est son droit, tout comme c'est le droit des employés d'accepter de faire des heures supplémentaires ou non. Je ne sais pas dans quelle mesure ces employés ont accepté ou non cette offre. Encore une fois, cela vient compromettre la santé auditive des interprètes. Il y a une raison pour laquelle on a des heures de travail sécuritaires quand on travaille en mode hybride.

Jeudi dernier, le Bureau de la traduction a-t-il fait appel à tous les interprètes pigistes qui ont un contrat ouvert à Ottawa ou même à l'extérieur de la ville? A-t-il fait appel à des interprètes qui ont un contrat ponctuel, c'est-à-dire à ceux qui travaillent à la pièce? Vous devez poser ces questions au Bureau de la traduction, car ce n'est pas du ressort de l'AIIC.

Ce que je sais, c'est que le Bureau de la traduction était en manque d'interprètes la semaine dernière. Je ne sais pas s'il a pu assurer tous les services.

• (1150)

Jim Bélanger: Les interprètes à forfait travaillent-ils avec ceux du Parlement?

Le président: Il reste une minute.

Nicole Gagnon: Oui, monsieur. Nous travaillons ensemble. Nous sommes des équipes composées de salariés et de pigistes. Les pigistes effectuent entre 50 et 60 % du travail sur la Colline du Parlement au moment présent.

Jim Bélanger: J'essaie de comprendre comment un interprète ayant moins d'expérience parvient à acquérir de l'expérience s'il ne travaille pas avec d'autres gens.

Nicole Gagnon: Comme je vous dis, nous travaillons ensemble. Les nouveaux interprètes ne sont pas seulement parmi les salariés. Il y a de nouveaux interprètes aussi parmi les pigistes. Nous travaillons en équipe. Si l'équipe est bien constituée et qu'on fait appel à un interprète chevronné qui connaît bien le domaine qu'un certain comité étudie, il peut encadrer deux nouveaux interprètes. C'est en forgeant qu'on devient forgeron, mais il faut tout de même qu'il y ait les talents voulus en cabine, des gens chevronnés pour encadrer ces nouveaux le temps qu'ils fourbissent leurs armes.

Le président: Il reste 10 secondes.

Jim Bélanger: Merci, madame Gagnon.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Bélanger.

Chers collègues, nous n'aurons pas de temps pour un troisième tour de questions. Nous allons finir ce tour. C'est Mme Mingarelli qui a cinq minutes, puis nous allons terminer notre conversation avec ces témoins.

Madame Mingarelli, vous avez la parole.

Giovanna Mingarelli (Prescott—Russell—Cumberland, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je remercie les témoins. Je leur souhaite la bienvenue au Comité.

Madame Gagnon, vous avez parlé des interprètes, qui travaillent six heures par jour. C'est trop. Je me demandais ce que seraient de bonnes conditions de travail pour un interprète dans un environnement hybride.

Nicole Gagnon: Les interprètes ne travaillent pas six heures par jour sur la Colline, présentement. Ils ou elles travaillent quatre heures par jour à trois personnes et trois heures par jour à deux personnes en cabine quand c'est en mode hybride. Les six heures conviennent tout à fait quand on travaille en personne. Ça, c'est le temps au microphone. Ça ne tient pas compte du temps de préparation. Un interprète parlementaire reçoit ses affectations entre 18 heures et 20 heures la veille de sa journée de travail. C'est à ce moment qu'il est affecté, habituellement, à deux comités. En fonction des comités auxquels il est affecté, il reçoit ou ne reçoit pas de la documentation. S'il en a reçu, il consacre le temps voulu pour préparer la séance du lendemain.

Une bonne qualité d'interprétation demande une certaine préparation et il faut que nous puissions travailler en toute sécurité en ne craignant pas pour notre audition. C'est pour ça que nous avons des heures de travail réduites.

Il n'y a donc pas seulement le travail en cabine d'interprétation, il y a aussi tout le travail que nous devons faire en amont pour vous offrir le meilleur des services.

Giovanna Mingarelli: Merci beaucoup.

Combien d'heures de travail par jour, en préparation et en cabine, demandez-vous aux parlementaires de prévoir pour que la qualité du travail soit bonne?

Nicole Gagnon: Le temps de préparation varie selon le comité et notre connaissance de ses dossiers. Si on est affecté à un comité qu'on ne connaît pas bien, ou si on est en début de carrière, il est normal qu'on veuille se préparer davantage parce qu'on manque de confiance. Ça dépend de la documentation que l'on reçoit. Il y a tellement de facteurs que je ne saurais pas vous donner un chiffre exact, mais c'est facilement de deux à trois heures chaque jour.

• (1155)

Giovanna Mingarelli: Merci.

L'intelligence artificielle peut-elle vous aider?

J'imagine que, si vous avez plus d'expérience comme interprète, vous avez besoin de moins de préparation; mais si vous avez moins d'expérience, les nouvelles technologies peuvent-elles vous aider à vous préparer plus facilement à l'interprétation?

Nicole Gagnon: Si on se sert de logiciels de traduction pour les documents que l'on reçoit à l'avance, ça peut certainement être utile, absolument. Le problème, encore une fois, c'est que ces logiciels ne sont pas des têtes pensantes. Ils vont aligner des mots en français ou des mots en anglais, mais ça prend absolument le regard d'un être humain pour s'assurer que les concepts ont été bien compris et bien saisis. Si on ne reçoit pas les textes à l'avance, ce qui est parfois le cas, on peut alors revoir les procès-verbaux des réunions précédentes du comité qu'on est appelé à interpréter. On peut communiquer avec ses collègues qui ont l'habitude de travailler pour ce comité pour savoir s'ils ont un vocabulaire qui pourrait nous servir.

En bref, ça peut effectivement réduire le temps de préparation, mais ça ne l'éliminera jamais complètement.

Giovanna Mingarelli: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Cela conclut notre discussion avec le premier groupe de témoins. Au nom du Comité, mesdames Skup et Gagnon, je vous remercie d'avoir été des nôtres aujourd'hui.

Nous allons suspendre la séance pendant quelques minutes afin d'accueillir le prochain groupe de témoins.

• (1155)

(Pause)

• (1200)

Le président: Nous reprenons la séance.

Je souhaite la bienvenue au deuxième groupe de témoins, qui représentent le Bureau de la traduction. Nous accueillons Jean-François Lymburner, président-directeur général, Lucie Levesque, vice-présidente, Politiques et Services intégrés, et Annie Plouffe, vice-présidente, Service au Parlement et Interprétation.

Vous disposerez de cinq minutes pour prononcer votre allocution d'ouverture. Ensuite, nous procéderons à une période de questions et réponses avec les membres du Comité. Vous pouvez partager votre temps de parole ou désigner une personne pour prononcer votre allocution.

Nous vous écoutons.

Jean-François Lymburner (président-directeur général, Bureau de la traduction): Monsieur le président, honorables membres du Comité, je vous remercie de votre invitation.

Je reconnais que nous sommes réunis sur un territoire traditionnel du peuple algonquin.

Aujourd'hui, je suis accompagné d'Annie Plouffe, vice-présidente des Services au Parlement et Interprétation, et de Lucie Levesque, vice-présidente des Politiques et services intégrés du Bureau de la traduction.

Comme vous l'avez tous fait, et je vous en remercie, j'aimerais saluer nos interprètes Karine Doiron, Tara O'Brien et Sara Vafai, qui sont en cabine aujourd'hui.

Le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada est fier de répondre aux besoins linguistiques de la Chambre des communes. Au cours de la dernière année financière, nous avons traduit pour vous 44 millions de mots, soit près de 150 000 pages de documents, et nous vous avons aussi offert plus de 12 000 heures d'interprétation en langues officielles, couvrant toutes vos rencontres ordinaires. Parallèlement, nous avons continué à appuyer la tenue d'événements majeurs, comme le Sommet du G7 de juin 2025 en Alberta.

Notre équipe d'interprètes parlementaires compte une soixantaine d'employés, appuyés par un bassin d'environ 70 fournisseurs du secteur privé, qui nous permettent de répondre efficacement aux périodes de pointe et d'ajuster nos ressources lors de périodes d'accalmie.

La santé et la sécurité de nos employés et fournisseurs, ainsi que de vous tous dans la salle, sont une priorité pour le Bureau de la traduction. Nous préparons actuellement une étude sur l'exposition des interprètes au bruit, et nous renforçons la sensibilisation à la protection des interprètes, comme le président du Comité l'a fait, au début de la réunion. Grâce à votre collaboration, le nombre d'incidents a diminué de plus de 60 % par rapport à 2020, et nous poursuivons nos efforts pour améliorer nos mesures de protection pour les interprètes, ainsi que pour les participants.

• (1205)

[Traduction]

Sur le plan de la technologie, nous explorons les possibilités de l'intelligence artificielle, ce qui est conforme à la stratégie en matière d'intelligence artificielle pour la fonction publique fédérale. Le Conseil national de recherches du Canada a fourni au Bureau de la traduction des outils d'IA pour aider nos traducteurs parlementaires.

Nous avons également lancé récemment GCtraduction, un prototype, dans six ministères et organismes fédéraux. Cet outil d'IA, qui a permis de traduire plus de 70 millions de mots depuis que nous l'avons testé l'été dernier, complète le travail de nos langagiers.

Nous investissons également dans la prochaine génération grâce aux nouveaux programmes d'interprétation mis en place à l'Université Laval et à l'Université du Québec à Trois-Rivières, programmes qui ont attiré 38 nouveaux étudiants cette année seulement. En outre, des bourses d'études de 1 000 \$ ont été accordées à 6 étudiants de première année, et d'autres de 7 000 \$ ont été accordées à 13 nouveaux diplômés, pour un total de 97 000 \$ cette année. Enfin, le Bureau de la traduction procède à l'embauche de cinq nouveaux diplômés cet automne.

[Français]

Enfin, nous renouvelons notre processus d'approvisionnement pour les interprètes du secteur privé qui offrent des services professionnels. En tenant compte des consultations avec l'industrie, des impératifs de santé et de sécurité et des pratiques exemplaires, cette démarche vise aussi la responsabilité financière, alors que les coûts des services professionnels ont augmenté, comme c'est le cas dans plusieurs secteurs de la société.

Monsieur le président, honorables membres du Comité, j'espère que ces renseignements vous seront utiles pour votre étude. Mes collègues et moi sommes à votre disposition pour répondre à vos questions.

Le président: Merci, monsieur Lymburner.

Nous allons maintenant passer à la période des questions.

Monsieur Godin, nous commençons par vous et vous avez la parole pour six minutes.

Joël Godin: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lymburner, mesdames Plouffe et Levesque, je vous remercie d'être parmi nous et de vous prêter à l'exercice.

Vous savez que notre objectif est l'amélioration des services offerts aux parlementaires. Vous avez vanté vos réalisations quant aux 44 millions de mots qui ont été traduits et au nombre de conférences que vous avez interprétées. Je ne me souviens plus du nombre de rencontres.

Cependant, j'aimerais entendre ce que vous avez à dire sur ce qui a manqué. Je ne veux pas savoir ce que vous avez fait de bien. Je veux savoir comment vous pourriez être meilleurs. Même si 44 millions de mots ont été traduits, pourriez-vous nous indiquer ce qui a manqué? Je pose cette question, parce qu'un système parfait n'existe pas. Que manque-t-il pour que le Bureau de la traduction puisse avoir une note de 100 %?

Jean-François Lymburner: Fournir des services au Parlement est évidemment une gymnastique quotidienne. Nous avons énormément de défis à relever, notamment lorsque des réunions sont prolongées ou écourtées.

Comme je l'ai mentionné dans mon allocution d'ouverture, je suis arrivé en poste au Bureau de la traduction en janvier 2024. Nous étions déjà à la fin de la pandémie, et les ressources du Bureau posaient déjà problème. Nous avons entendu nos prédécesseurs parler de la réduction du temps. C'est donc encore une gymnastique.

Comme nous l'avons mentionné, nous n'avons pas eu d'annulations de réunions ordinaires depuis que je suis en poste au Bureau. Il faut se rappeler aussi que le Bureau soutient le Sénat et la Cour suprême, et que nous avons aussi d'autres clients externes au gouvernement.

Notre priorité est toujours de fournir des services de qualité grâce à des interprètes accrédités par le Bureau de la traduction pour soutenir vos travaux.

Joël Godin: Je vous arrête.

Ma question est claire. Qu'est-ce que vous n'avez pas été capable de réaliser dans votre mandat en ce qui a trait à la traduction? Il y a sûrement des services qui n'ont pas été offerts. Il y en a peut-être une partie qui n'a pas été couverte. Il y a peut-être des groupes qui n'ont pas eu le privilège d'avoir ce service. C'est plus ça que je veux savoir.

Jean-François Lymburner: Vous parlez de traduction, mais je pense comprendre que vous voulez savoir ce qu'il en est pour l'interprétation. Pour parler du travail que fait le Bureau de la traduction, je fais souvent référence à un sport d'équipe. Nous travaillons de concert avec les greffiers de la Chambre des communes pour connaître l'horaire des semaines. Si je reviens à...

• (1210)

Joël Godin: Excusez-moi de vous interrompre, mais je sens que vous étirez la saucisse sans vouloir répondre à ma question. Je vais donc aller ailleurs.

Quel est le mandat que le ministère vous a donné pour le nouveau contrat de service d'interprètes? Quel est le mandat précis qui vous a été donné pour renouveler le contrat?

Jean-François Lymburner: Dans la passation de marché, le Bureau de la traduction a plusieurs types de véhicules qu'il utilise, que ce soit pour la langue des signes, les langages internationaux ou les langues autochtones. Ce matin, j'ai entendu parler d'un renouvellement d'un contrat...

Joël Godin: Excusez-moi de vous interrompre.

Vous avez assisté à la première heure de cette réunion, alors que l'Association internationale des interprètes de conférence a fait ses représentations. Elle a dit publiquement que le gouvernement avait lancé un processus de renouvellement du contrat.

Parlons de ce contrat. Qu'avez-vous eu comme mandat de la part de Services publics et Approvisionnement Canada? Quel est le mandat? Est-il vrai que vous êtes en processus de renouvellement?

Jean-François Lymburner: Nous sommes en processus de renouvellement. Nous sommes à l'étape de la consultation avec l'industrie. Le contrat n'a pas encore été publié, ce qui est normal dans la passation de marché. Nous avons consulté l'industrie. Mes collègues de l'Association...

Joël Godin: Excusez-moi de vous interrompre.

Je ne veux pas avoir une bataille. Je comprends que vous êtes en processus de renouvellement et je ne veux pas avoir d'information confidentielle de votre part. Ce que je veux savoir, c'est le mandat du gouvernement qui a été attribué au Bureau de la traduction. Est-

ce un renouvellement régulier? Avez-vous eu des instructions bien claires de sa part? Ce qu'on entend comme information, c'est que le seul critère considéré est le plus bas soumissionnaire. Est-ce le cas? Pouvez-vous être plus clair dans le mandat que le ministère vous a donné?

Jean-François Lymburner: J'essaierai de répondre rapidement.

Le contrat actuel vient à échéance en décembre. Donc, comme toute bonne organisation, nous avons lancé le processus de renouvellement. C'est la pratique habituelle avec nos collègues de l'approvisionnement. Nous avons consulté l'industrie pendant deux jours, pas seulement l'Association internationale des interprètes de conférence. Il y a plusieurs parties concernées. Dans son témoignage, je pense que l'AIIC l'a mentionné. La plupart des fournisseurs sont des compagnies d'une seule personne. Des entreprises ont aussi participé à nos consultations. Tous ces gens nous ont fait part de leurs craintes et de leurs réactions en lien avec ce que nous proposons pour aller de l'avant.

Joël Godin: Vous venez d'affirmer que vous êtes en processus de consultation et que vous avez consulté l'AIIC. Est-ce bien ce que vous avez dit?

Jean-François Lymburner: Un représentant de l'AIIC était là. Lors des rencontres, il y avait plusieurs personnes...

Joël Godin: Ce n'était pas ma question. Ma question était claire: avez-vous consulté l'AIIC?

Jean-François Lymburner: Pas plus que les autres fournisseurs qui se sont présentés.

Joël Godin: Que voulez-vous dire par « pas plus »? L'avez-vous consultée ou pas?

Jean-François Lymburner: Le processus d'appel pour des journées de l'industrie est ouvert à tout le monde souhaitant poser des questions.

Joël Godin: Monsieur le président, j'aimerais que le témoin réponde à mes questions.

Monsieur Lymburner, vous êtes en processus de consultation. Vous renouvelez votre contrat au mois de décembre, c'est ce que vous venez d'affirmer. Je vous ai posé deux questions qui étaient faciles.

Premièrement, vous avez affirmé avoir consulté les gens de l'industrie, dont l'AIIC: avez-vous effectivement consulté l'AIIC? Deuxièmement, le processus de renouvellement est-il le même que par le passé? Je veux savoir si rien n'a changé ou si vous avez reçu des instructions plus encadrées et précises.

Le président: Monsieur Godin, il vous reste 20 secondes.

Jean-François Lymburner: Je répondrai rapidement: c'est un processus normal.

Vous avez aussi parlé de ce qui a changé. Vous avez parlé du plus bas soumissionnaire. J'aurai sûrement l'occasion de répondre à ça lors d'une prochaine question, mais ce n'est pas le cas.

Joël Godin: Merci.

Le président: Merci, monsieur Godin.

Monsieur Deschênes-Thériault, vous avez la parole pour six minutes.

Guillaume Deschênes-Thériault (Madawaska—Restigouche, Lib.): Merci beaucoup.

Monsieur et mesdames les témoins, je vous remercie de votre présentation et de vous prêter au jeu du Comité aujourd'hui.

Nous avons discuté du renouvellement des contrats des interprètes. On le sait, au Parlement, le français et l'anglais sont les deux langues officielles. En vertu de la Loi sur les langues officielles, nous pouvons utiliser l'une ou l'autre des langues dans nos travaux. Ce faisant, nous avons droit à une interprétation simultanée de qualité, ce qui demande un niveau de ressources humaines suffisant pour répondre aux besoins.

On sait aussi aujourd'hui que la réalité est en train de changer. Il y a différentes avancées technologiques, qui vont se poursuivre dans les prochaines années. Le Parlement hybride est là pour de bon, il n'y aura pas nécessairement de retour en arrière. Compte tenu des avancées technologiques et du besoin d'une gestion rigoureuse des fonds publics, le Parlement doit optimiser la façon dont il utilise ses ressources.

Selon vous, comment peut-on protéger et promouvoir la profession d'interprète tout en tenant compte des différents impératifs que je viens de mentionner?

Jean-François Lymburner: Évidemment, les ressources sont au cœur de nos préoccupations. Comme les témoins précédents l'ont mentionné, pour ce qui est de la relève, nous travaillons de concert avec deux universités au Québec afin d'ajouter des programmes d'interprétation. Nous sommes très actifs de ce côté-là.

En ce qui concerne la transformation pour attirer des jeunes dans le domaine, force est d'admettre que l'intelligence artificielle peut décourager certaines personnes qui auraient envie de devenir interprètes ou traducteurs. Alors, nous travaillons de très près avec les universités afin de développer des cours modernisés. Bien évidemment, l'utilisation de la technologie évolue rapidement. D'ailleurs, pour vous donner un peu de contexte, dans le domaine de l'interprétation, j'estime qu'on est en retard d'à peu près deux ans sur ce qu'on vit dans le domaine de la traduction de texte, où les outils se sont beaucoup améliorés. Ils évoluent à la vitesse grand V et le Bureau de la traduction fait partie de cette transformation.

Vous avez sûrement déjà utilisé des outils d'interprétation sur votre téléphone lorsque vous étiez en vacances. Plus tôt, on a aussi parlé des oreillettes qui commencent à apparaître. Toutefois, actuellement, cela se limite surtout à une utilisation non risquée et non protégée. Pour le moment, il n'y a pas de cas où on peut s'appuyer sur l'intelligence artificielle pour offrir un service comme celui que nous offrons ici, si ce n'est pour des sous-titres, peut-être. Cela va peut-être évoluer, car la qualité de ces outils augmente rapidement, alors il est important d'en tenir compte. Mme Levesque, qui a visité nos collègues du Parlement européen, pourrait aussi vous en parler.

Il reste qu'il faut tout de même trouver des interprètes intéressés et qui, dans la plupart des cas, peuvent venir travailler ici, sur place. C'est le premier critère, c'est-à-dire l'emplacement. Ensuite, cela nous prend des gens accrédités par le Bureau de la traduction. De ce côté-là, le bassin n'a pas beaucoup augmenté. Nous avons tenu plusieurs nouveaux examens et, la dernière fois, le taux de réussite a été de 0 %: personne n'a réussi à l'examen d'interprétation, lequel est un des plus rigoureux au monde. Cependant, nous n'abandonnons pas. Nous continuons de travailler avec eux.

Nous espérons que de nouveaux employés se joindront à nous au cours des prochaines années, car nous n'avons pas que des pigistes. Comme on l'a très bien expliqué avant moi, les pigistes ont souvent d'autres possibilités, et nous ne pouvons pas nous assurer qu'ils re-

pondront positivement à tous nos appels. C'est donc un travail quotidien que de répondre aux pics de demande.

• (1215)

Guillaume Deschênes-Thériault: Merci beaucoup.

Je vais maintenant vous amener ailleurs. Comme vous le savez, lors de la dernière législature, on a adopté une loi sur les langues officielles modernisée. Cela a été un travail de longue haleine, et les institutions fédérales ont maintenant de nouvelles obligations, qui doivent être interprétées selon la norme d'égalité réelle des deux langues officielles.

L'arrivée de ces nouvelles obligations a-t-elle créé de nouveaux besoins en matière de traduction et d'interprétation? En avez-vous relevé quelques-uns, et avez-vous les ressources nécessaires pour aider les institutions à répondre à leurs obligations découlant de la Loi sur les langues officielles?

Jean-François Lymburner: Le Bureau de la traduction offre des services aux ministères et aux agences, mais il peut aussi servir d'autres clients de façon optionnelle, c'est-à-dire que les organisations peuvent venir vers nous.

Actuellement, nous notons une baisse de la demande pour ce qui est de la traduction traditionnelle qui se fait au Bureau de la traduction. Il y a plus de contenu qui se crée tous les jours, certes, mais c'est un service assez onéreux. Alors, le Bureau continue de traduire les documents très importants de ses clients, mais la demande venant des ministères et des agences, pour ce qui est de la traduction traditionnelle, est en baisse depuis quelques années. Par contre, au Parlement, cette demande est en hausse. Vous créez plus de contenu et il y a des comités qui travaillent très fort, ce qui génère beaucoup de documents. C'est pourquoi nous avons une équipe consacrée au Parlement pour répondre à vos besoins et, oui, nous utilisons des outils de traduction.

Sur le plan de l'interprétation, l'interprétation en langue des signes est de plus en plus recherchée dans le monde. C'est le cas non seulement pour les langues étrangères, les langues autochtones et les langues officielles du Canada, mais aussi pour les langues des signes. Il y a beaucoup d'événements sur les changements climatiques et de nombreuses conférences de presse, la population est diversifiée, et les entreprises du secteur privé constatent aussi une augmentation.

Au Bureau de la traduction, nous nous efforçons principalement d'appuyer le Parlement, mais nous offrons aussi des services à des ministères lorsqu'il est possible de le faire et lorsqu'ils en font la demande, puisque c'est optionnel.

Pour ce qui est de votre question sur les langues officielles, je rencontre régulièrement le commissaire aux langues officielles et, pour nous, il est très important d'offrir un niveau de qualité égal dans les deux langues. Cependant, il est peut-être trop tôt pour savoir si les nouveaux outils vont avoir un effet négatif sur cette qualité. On pourrait être surpris d'apprendre que certains outils auxquels les gens ont accès et qu'ils jugent fiables leur permettent d'améliorer la qualité de leur travail, et ce, tant à l'oral qu'à l'écrit. Il est encore trop tôt pour affirmer cela, mais nous veillons à la qualité de nos services. C'est très important. Présentement, au Bureau, nos trois chevaux de bataille sont la relève, la qualité et la modernisation.

Guillaume Deschênes-Thériault: Mon temps de parole est écoulé. Merci beaucoup.

• (1220)

Le président: Merci beaucoup.

Je passe la parole à M. Beaulieu pour six minutes.

Mario Beaulieu: Merci.

Monsieur Lymburger, si j'ai bien compris, les interprètes pigistes représentent environ 60 % des interprètes qui travaillent au Parlement. Est-ce exact?

Jean-François Lymburner: C'est une très bonne question. J'aurais dû être plus clair sur ce point.

Comme on l'a déjà dit, le Bureau de la traduction compte une soixantaine d'employés — des employés de la fonction publique — qui offrent des services d'interprétation, comme c'est le cas en cabine aujourd'hui.

Je tiens à préciser que, des 70 employés pigistes auxquels nous recourons, il se peut que nous retenions leurs services pour une seule réunion dans l'année. Actuellement, ce sont majoritairement nos employés qui assurent les services d'interprétation.

Nous essayons de redresser la situation, mais nous comptons bien travailler avec les pigistes, car ils font partie de la solution. L'interprétation étant une expertise limitée, plusieurs de nos pigistes sont d'anciens interprètes du Bureau de la traduction. Les pigistes représentent un peu moins de 70 %. Nous essayons de corriger la situation.

Toutefois, dans des cas comme le Sommet du G7, où les services doivent être assurés dans plusieurs langues, il nous arrive de faire affaire avec d'autres pigistes d'ailleurs, selon les besoins.

Mario Beaulieu: Merci.

Selon vous, un contrat qui privilégie le plus bas soumissionnaire pourrait-il permettre, par exemple, de retenir les services d'un interprète sans aucune expérience ou qui ne connaît pas le contexte parlementaire, advenant que les services d'interprètes plus expérimentés soient disponibles, mais plus chers?

Le Bureau de la traduction pense-t-il que les parlementaires seraient aussi bien servis dans un cas comme dans l'autre?

Jean-François Lymburner: D'abord, le processus d'approvisionnement qui a fait l'objet de discussions ce matin est l'un de ceux que nous utilisons, selon le besoin, mais il n'est pas le seul.

Je ne suis pas tout à fait d'accord pour dire que seuls les services du plus bas soumissionnaire seraient retenus. Comme il a déjà été mentionné, nos interprètes doivent d'abord être accrédités par le Bureau de la traduction. Pour nous, c'est un gage de qualité. Ce ne sont donc pas nécessairement tous les soumissionnaires qui seraient retenus. Il faut aussi tenir compte de la cote de sécurité, qui est un facteur important. Comme nous avons besoin d'interprètes dans diverses situations, nous les évaluons et ils doivent avoir obtenu leur cote de sécurité.

Il n'en demeure pas moins que nous sommes aussi des gestionnaires. Un peu comme tout le monde dans la société, nous subissons des pressions et devons tenir compte du prix et de la valeur des services.

Par le passé, nous avons utilisé diverses méthodes pour reconnaître l'expertise de certains interprètes. Je pourrais passer la parole à Mme Plouffe après, pour qu'elle fournisse plus de précisions à ce sujet. Toutefois, en analysant le travail, nous attribuons chaque jour

les ressources selon un modèle de planification à capacité finie. C'est vraiment un casse-tête. Nous affectons nos gens et nos ressources.

Il n'est pas nécessairement exact de dire que nous retenons uniquement les services des plus bas soumissionnaires. Les interprètes forment un petit groupe. Nous les connaissons pour la plupart. Certains d'entre eux sont affectés à certains comités et d'autres le sont à de nouveaux comités. Le prix des services n'est pas le seul facteur que nous prenons en compte lorsque nous faisons appel à un pigiste.

Mario Beaulieu: Selon vous, est-il faux de dire que les nouvelles règles d'approvisionnement vont privilégier le plus bas soumissionnaire?

Jean-François Lymburner: Il faut voir les faits. Le lien qui est fait avec le plus bas soumissionnaire, c'est souvent une baisse de qualité. Or, la gestion de la qualité, c'est mon expertise.

On a parlé tantôt de l'assurance de la qualité, et vous en faites partie. Si vous avez des plaintes à formuler contre certains interprètes, je vous invite à le faire. Nous prenons les plaintes très au sérieux et nous nous assurons d'améliorer nos services. Évidemment, nous assurons la qualité des services au sein de notre équipe en exerçant un contrôle de l'ensemble des services que nous assurons. Cette année, il n'y a pas eu beaucoup de plaintes. Les services fournis au Sommet du G7 ont été excellents.

Est-ce facile, dans un contexte où le nombre d'interprètes est limité? Non. Nous y travaillons actuellement, parce que nous en sommes encore au stade d'analyse de la rétroaction des organismes comme l'Association internationale des interprètes de conférence. Il existe plus de 17 organismes qui régissent les interprètes partout au Canada.

Mario Beaulieu: Quand vous choisissez des interprètes pour un événement externe, tenez-vous compte de leurs connaissances ou de leur expérience?

Jean-François Lymburner: Certainement. Nous essayons de former des équipes de trois en jumelant des employés permanents.

Mme Plouffe a accompli un très bon travail au Sommet du G7. C'était très difficile. Je vais d'ailleurs lui passer la parole pour qu'elle explique comment elle gère au quotidien l'affectation des interprètes pour appuyer les parlementaires.

Annie Plouffe (vice-présidente, Services au Parlement et Interprétation, Bureau de la traduction): Je vais décrire la façon dont nous organisons le travail au quotidien et parler un peu de la qualité.

Nous avons notre bassin d'employés, qui assurent 60 % des heures d'interprétation que nous offrons aux comités. Nos employés ont l'expertise de chaque comité. Des interprètes-ressources sont affectés pour assurer la continuité des services et collaborer avec les pigistes.

Nous commençons par affecter nos employés, puis nous vérifions ensuite la disponibilité des pigistes qui possèdent l'indice de qualité et la cote de sécurité voulus et qui résident dans la région. C'est comme cela que nous procédons. Tous les pigistes ont le même indice de qualité pour l'instant, lequel est basé sur des évaluations faites par nos experts de l'interne.

• (1225)

Mario Beaulieu: Je comprends donc que tous les pigistes sont soumis à la même évaluation, y compris les externes.

Annie Plouffe: Pour l'instant, tous les pigistes qui ont un contrat avec nous ont la même évaluation. Nos employés ont leurs propres évaluations.

Mario Beaulieu: Il me semble que ce n'est pas normal.

Annie Plouffe: C'est parce qu'ils commencent avec l'accréditation. Quand nous avons des préoccupations, là, nous faisons des analyses. Depuis que nous avons l'indice de qualité, nous avons révoqué deux accréditations. Nous suivons donc les choses de très près. Il y a une très belle collaboration à ce sujet. Ce qui nous donne le gage d'excellence, c'est l'accréditation.

Mario Beaulieu: Est-il possible, dans l'avenir, que vous engagiez des interprètes qui n'ont pas l'accréditation?

Le président: Je demanderais une réponse très rapide parce que le temps est terminé.

Annie Plouffe: Pour le Parlement, non, ce n'est pas le cas.

Pour le gouvernement, dans certains cas, par exemple, pour le sommet du G7, je n'avais pas d'interprètes sous contrat qui pouvaient travailler au G7, parce qu'ils devaient parler quatre langues. Par contre, certains pigistes sont accrédités par les Nations unies et ont déjà fait des réunions du G7 et du G20. Il arrive donc effectivement que nous engagions dans certains cas des interprètes qui n'ont pas notre accréditation.

Le président: Merci, monsieur Beaulieu.

Monsieur Bélanger, nous passons maintenant à vous pour cinq minutes.

Jim Bélanger: Bonjour.

J'essaie de comprendre la différence entre le processus actuel et celui qui va être proposé. La seule différence est-elle qu'on attribue le marché au plus bas soumissionnaire?

Jean-François Lymburner: Le prix est considéré, mais il faut que les soumissionnaires respectent aussi toutes les conditions: il faut qu'ils aient leur accréditation et leur cote de sécurité et qu'ils résident dans la région avant de pouvoir présenter une offre.

Nous sommes actuellement dans ce processus, je vais donc me limiter à parler des prix comme tels. Les gens ont précédemment parlé d'une augmentation de 70 % des coûts. C'est ce que nous avons vécu au Bureau de la traduction depuis la pandémie parce que les interprètes sont en nombre limité et qu'ils ont différents taux. La plupart du temps, nous les utilisons pas mal tous lorsque nous en avons besoin.

Je vais demander à Mme Levesque de parler du processus, qui inclut également une évaluation des fournisseurs. Je veux vraiment que le fait que c'est la même chose pour l'ensemble des services professionnels soit clair. Nous sommes tenus d'évaluer les performances et nous suivons les critères établis par le ministère.

Lucie Levesque (vice-présidente, Politiques et Services intégrés, Bureau de la traduction): Merci, monsieur le président.

En ce qui concerne le processus actuel, nous avons parlé des critères de disponibilité, du profil langagier et de la cote de sécurité. Ce sont des critères qui vont demeurer dans le prochain processus aussi.

En ce qui concerne l'indice de qualité, ça ne sera pas nécessairement un critère, mais ça va être quand même mesuré. Ça va juste être fait un peu différemment. Les cas de performance inadéquate ou de manquement au code de conduite vont être pris en considération dans le prochain processus. En cas d'égalité dans les qualifications, l'accréditation, la cote sécuritaire et autres, nous allons vraiment choisir la personne qui offre le meilleur rapport qualité-prix.

Jim Bélanger: D'accord.

Quand on fait une demande de services d'interprétation, pourquoi ne peut-on pas décider de ce que ça vaut et de ce qu'on peut payer?

Jean-François Lymburner: Ce n'est pas comme ça dans le marché actuel et ce n'est pas ce que nous faisons. Ce que nous faisons, c'est offrir des disponibilités. Vous avez entendu tantôt que, selon les sondages et les autres tendances, nous ne pouvons pas garantir qu'il y aura effectivement des entreprises privées intéressées. J'aimerais quand même mentionner que ces entreprises privées comprennent des entreprises d'une seule personne, oui, mais aussi des cabinets regroupant plusieurs interprètes.

Jim Bélanger: Avez-vous l'intention d'augmenter le nombre d'employés du gouvernement pour l'interprétation? Y a-t-il une pénurie d'interprètes?

Jean-François Lymburner: C'est une très bonne question.

C'est notre défi quotidien, et aussi annuel. Je sais très bien que le Bureau de la traduction n'est pas le seul dans cette situation. Prenons un cas de figure comme la prorogation survenue plus tôt cette année. Nous avons été capables de répondre à l'ensemble des besoins parce que le Parlement a continué à fonctionner, en grande partie avec nos employés. Par contre, avec des sommets du G7 qui reviennent au pays tous les cinq, six ou sept ans, nous devons aussi avoir recours à des entreprises privées. Il y a des demandes spéciales. Il y a des commissions qui ont été tenues récemment et par le passé. Nous devons alors compléter nos effectifs en partenariat avec des entreprises privées. Je pense que c'est une approche de gestion de capacité qui est saine et qui nous permet de faire face aux fluctuations de la demande. C'est ce que le Bureau fait.

• (1230)

Jim Bélanger: J'aimerais poser une question sur l'intelligence artificielle.

En ce moment, je n'ai pas l'impression que l'interprétation serait faite correctement dans toutes les situations. Dans combien de temps pensez-vous qu'on va intégrer ça dans le système?

Le président: Il vous reste à peu près 45 secondes de temps de parole, monsieur Bélanger.

Jean-François Lymburner: Il y a plusieurs aspects. Il y a évidemment la sécurité, qui est importante; c'est une chose.

Il y a aussi la question du rendu de l'émotion, de l'humour, des intentions et du ton de voix. À l'ONU, au Parlement européen et en Suisse, ce sont des interprètes de conférence humains qui font le travail.

Est-ce qu'il y a des progrès? Oui. J'assiste à beaucoup de conférences dans le cadre desquelles on nous montre les avancées. Au Bureau, nous suivons la conversation de près, et ce, avec nos collègues de la Chambre. Il y a aussi les sous-titres qui évoluent. Vous avez sûrement vu que ça s'améliore beaucoup. Il y a des gens qui préfèrent lire. Nous suivons la situation, et tout ça est mené par l'avancement de l'intelligence artificielle.

Cela dit, au Bureau, nous voulons nous assurer que ça respecte la langue, le français canadien et l'anglais canadien, basé sur les données du Bureau de la traduction.

Le président: Monsieur Bélanger, votre temps de parole est écoulé. Je vous remercie.

Je donne maintenant la parole à Mme Mingarelli pour cinq minutes.

Giovanna Mingarelli: Merci, monsieur le président.

Monsieur Lymburner, je vais approfondir la question de M. Bélanger. Vous avez parlé dans votre présentation de GTraduction, un outil qui peut aider les traducteurs et améliorer les traductions du gouvernement fédéral. Quels sont les ministères qui y ont accès? Est-ce que le grand public y aura accès bientôt?

Jean-François Lymburner: C'est une très bonne question.

J'aimerais d'abord dire que le Bureau de la traduction utilise l'intelligence artificielle depuis des décennies. Les bulletins météo sont traduits automatiquement par le Bureau de la traduction depuis déjà plus de 20 ans. Depuis 2017, les langagiers du Bureau utilisent l'intelligence artificielle dans leur travail au sein du Bureau, mais, comme la société, nous avons évolué. Nous avons beaucoup de demandes pour du libre-service, mais pas à n'importe quel prix.

Nous avons travaillé sur un prototype que nous avons été capables d'entraîner avec les données accumulées par le Bureau de la traduction, et pas juste le hansom. En effet, le Bureau de la traduction a des données par domaine. Nous avons entraîné l'outil, et nos langagiers ont évalué que la qualité était meilleure que les outils. Ce que les fonctionnaires devaient faire, c'est ce que vous faites peut-être en vacances: aller sur Google, faire une traduction par-ci, par-là, et essayer. Maintenant, les fonctionnaires qui peuvent utiliser notre outil savent qu'il est sécuritaire, qu'il est basé sur du langage canadien du Bureau de la traduction, mais aussi qu'il est facile et assez simple d'y accéder.

Pour ce qui est des ministères, je ne veux pas me tromper, mais je pense qu'il y a le Conseil privé, le ministère des Finances, Patrimoine canadien, la GRC et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Ce sont les premières institutions fédérales avec lesquelles nous partageons l'outil. Nous l'avons déjà essayé au sein de Services publics et Approvisionnement Canada et, en l'espace de quatre mois, au sein d'un ministère de 20 000 employés, on a traduit plus de 70 millions de mots avec notre outil.

Le Bureau de la traduction continue de recevoir les demandes indispensables à la mission, c'est-à-dire les documents importants qui demandent l'expertise d'un langagier professionnel.

J'espère que ça répond à votre question.

Giovanna Mingarelli: Oui, merci.

Est-ce que le public y aura accès?

Jean-François Lymburner: Oui. Je suis PDG du Bureau de la traduction. Tantôt, on a parlé des minorités francophones hors Québec ou des minorités anglophones au Québec. Le Bureau de la traduction utilise un portail linguistique qui permet de rejoindre les familles canadiennes. On y trouve plusieurs outils. C'est une des pages les plus visitées sur les sites du gouvernement. Ce sont des outils en anglais et en français qui touchent l'écriture et les langues. Sur ce portail, il y a un outil qui s'appelle Termium, un outil terminologique connu partout dans le monde. Quand je sors du Canada, on ne me parle pas nécessairement de ce que nous faisons, mais on

me parle beaucoup de Termium, qui est un outil semblable à un dictionnaire.

Serait-il possible d'avoir un outil de traduction offert aux Canadiens? Je pense que, dans le domaine, il n'est pas tellement fou de penser à la possibilité d'offrir ce service. À l'heure actuelle, nous tentons de servir les 350 000 fonctionnaires de la fonction publique et les 100 ministères et agences, mais ça demeure de l'anglais et du français de haute qualité. Il n'y a pas d'autres pays qui ont deux langues officielles comme le français et l'anglais et les données du Bureau de la traduction. J'aimerais pouvoir participer à un effort pour rendre ça disponible aux Canadiens à l'avenir.

● (1235)

Giovanna Mingarelli: Je vous remercie.

Le président: Avez-vous terminé, madame Mingarelli?

Giovanna Mingarelli: Oui.

Le président: Merci, madame Mingarelli.

Monsieur Beaulieu, vous avez maintenant la parole pour deux minutes et demie.

Mario Beaulieu: J'aimerais revenir à ma question de tantôt. Est-ce qu'il serait possible d'avoir recours à des interprètes qui ne sont pas accrédités pour les services aux ministères?

Jean-François Lymburner: C'est une bonne question.

Je pense que les témoins précédents ont parlé du fait que, pendant une journée, il y a eu un manque de personnel. Dès qu'une rencontre de comité dure 21 minutes de plus, il y a toute une série de mesures qui sont prises et nous devons envoyer une nouvelle équipe. Il arrive donc que nous devions refuser à des ministères les services de nos interprètes, qui sont les meilleurs, je le répète. Nous les connaissons et nous en sommes fiers.

Or, dans ces situations, le ministère est laissé à lui-même. Il existe de très bonnes firmes qui offrent des services d'interprétation, mais elles n'ont pas les mêmes critères que ceux du Bureau de la traduction. Pour certains services comme une réunion d'équipe, il n'y a pas d'exigences en matière de sécurité. Il y a des services qu'on peut acheter et qui proviennent de l'extérieur, et qui sont corrects pour le type d'interprétation dont on a besoin.

Madame Levesque va prendre la parole. Elle est notre experte en matière de sécurité.

Lucie Levesque: Je n'aborderai pas vraiment la question de la sécurité. J'aimerais plutôt apporter une nuance.

Les services que nous offrons aux autres ministères sont optionnels.

Si le cœur vous en dit, je vous inviterais à aller consulter le site AchatsCanada. Vous allez voir que des appels d'offres sont faits directement pour des services en interprétation par les autres ministères. Certains ministères font déjà appel à des services d'interprétation qui sont disponibles. Ils mettent leurs propres contrats en place pour obtenir ces services.

Mario Beaulieu: À ce moment-là, vous n'avez pas votre mot à dire sur la qualité, n'est-ce pas?

Lucie Levesque: Non.

Jean-François Lymburner: Il arrive que nous soyons consultés.

D'autres types d'interprétation existent, comme l'interprétation de type communautaire. Nous avons des collègues dans les bureaux des passeports, et ainsi de suite, qui ont besoin d'autres genres d'interprètes. Ce n'est pas ce que nous offrons, au Bureau de la traduction. Toutefois, nous avons certainement l'expertise nécessaire pour leur donner des conseils et les guider. C'est la même chose dans le cas des langues des signes. La demande augmente, comme je vous l'ai dit. Le Bureau en fait pour vous soutenir, mais nous n'avons pas la capacité de soutenir l'ensemble des ministères et des agences.

Le président: Il vous reste 20 secondes de temps de parole, monsieur Beaulieu.

Mario Beaulieu: Faites-vous régulièrement des évaluations de la qualité du travail des interprètes au Parlement?

Le président: Veuillez répondre à la question très rapidement.

Jean-François Lymburner: Je vais laisser Mme Plouffe vous répondre.

Annie Plouffe: Oui, des évaluations sont prévues.

Comme nous l'avons mentionné tantôt, nos interprètes principaux surveillent la qualité. Ils sont souvent en cabine avec les pigistes. Ils le notent s'il y a des problèmes ou quoi que ce soit d'autre. S'il y a des plaintes ou des commentaires, nous les abordons de façon plus particulière.

Mario Beaulieu: Ses rapports sont-ils faits...

Le président: Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Beaulieu, mais votre temps de parole est écoulé.

Merci.

Je cède maintenant la parole à M. Gill pour cinq minutes.

[Traduction]

Dalwinder Gill (Calgary McKnight, PCC): Merci, monsieur le président.

J'ai lu un rapport qui disait que la rémunération des interprètes passerait d'un taux journalier à un taux horaire. Pourquoi le gouvernement a-t-il décidé de faire ce changement?

Jean-François Lymburner: Permettez-moi de commencer, monsieur le président.

Comme nous l'avons dit, nous avons consulté l'industrie. C'est une pratique courante en matière d'approvisionnement. Il existe des pratiques exemplaires dans le monde entier, et nous avons constaté que certains secteurs appliquent un taux horaire et d'autres, un taux journalier. Je dirais qu'il est trop tôt pour se prononcer, car nous venons tout juste de consulter l'industrie. Nous avons pris note des observations recueillies et nous examinons la question. Nous voulons absolument trouver une solution qui nous permettra de continuer à fournir nos services.

Ce régime de rémunération est parmi les observations que nous avons entendues, et cela fait partie du processus de rétroaction. Je dirais que certains préfèrent un tarif horaire, tandis que d'autres préfèrent un tarif journalier. En fin de compte, nous allons essayer de trouver une solution acceptable.

Pour en revenir aux meilleures pratiques appliquées ailleurs dans le monde, j'ai parlé entre autres choses des langues des signes. Il existe de nombreux services d'interprétation qui sont facturés à l'heure. Si vous avez à appeler quelqu'un, il existe des services qui vous permettent d'embaucher un interprète pendant une heure pour vous aider, par exemple, à commander quelque chose en ligne. Les

services sont facturés à la minute ou à l'heure. Cela dépend des besoins.

Dalwinder Gill: D'accord.

Au début de l'année, les agents de bord d'Air Canada se sont mis en grève parce qu'ils étaient payés à l'heure et que les autres tâches requises par leur travail n'étaient pas prises en compte de manière équitable. Y a-t-il un moyen de savoir si nos interprètes et traducteurs pourraient se retrouver dans une situation similaire, c'est-à-dire dans une situation où l'on attend d'eux qu'ils assument une charge de travail professionnelle sans être rémunérés de façon équitable pour toute la préparation, la pratique et la recherche que cela nécessite?

• (1240)

Jean-François Lymburner: Si je comprends bien, monsieur le président, l'année dernière — tout le monde en a entendu parler, c'était dans les journaux —, certains interprètes n'étaient pas contents que nous essayions de définir le temps de travail. Aujourd'hui, vous avez entendu dire qu'au départ, avant la pandémie, ils travaillaient principalement six heures par jour dans une cabine où le son devenait... Nous n'étions pas aussi performants qu'aujourd'hui. Nous avons travaillé avec la Chambre des communes. Les systèmes ont tous été améliorés. Nous avons des gens sur Zoom. Il y a cinq ans, rien de tout cela n'existait. Nous avons mis en place toutes sortes de mesures, y compris des tests, et, à l'époque, nous avons essayé de nous assurer que tous les tests étaient effectués. Cela a été supprimé du contrat à l'époque, et ce n'est pas quelque chose que nous faisons.

En ce qui concerne le tarif journalier ou l'augmentation des coûts de 70 % dont nous avons parlé, vous avez également entendu dire que, dans certains cas, nous sommes descendus à trois ou quatre heures. Nous sommes très conscients de cela. Nous tenons aussi à nous assurer que la santé et la sécurité restent notre priorité absolue.

[Français]

Madame Plouffe, voulez-vous ajouter quelque chose sur les tests que l'on peut faire?

[Traduction]

Annie Plouffe: Oui, je peux ajouter quelque chose au sujet des tests.

À l'heure actuelle, le contrat prévoit un laps de temps d'environ une heure non consacré à l'interprétation qui inclut les tests, les pauses ou les interruptions attribuables à diverses causes, quatre heures d'interprétation active au micro et une disposition pour les dépassements de temps.

Lorsque nous dépassons le temps prévu de 21 minutes, la facturation se fait au tarif journalier. Si nous dépassons le temps prévu de 46 minutes, nous devons payer le double du tarif journalier de l'interprète. Ce sont les conditions en vigueur, les coûts dont il est question.

Pour ce qui est du caractère équitable de la rémunération, je dirais que la rémunération des interprètes est équitable à cet égard et que nous tenons également compte de leur préparation. C'est en fonction de cela qu'ils soumettent leur prix. Tout cela est pris en compte dans leur tarif journalier, mais l'interprétation active dure environ quatre heures. Ils sont payés pour l'équivalent de quatre heures, quel que soit le nombre d'heures qu'ils travaillent. Qu'ils travaillent une heure ou quatre, ils sont payés au même tarif.

Le président: Monsieur Gill, vous avez environ 55 secondes.

Dalwinder Gill: J'ai lu un rapport qui mentionnait qu'un indice de qualité était utilisé pour mesurer l'efficacité des interprètes. L'un d'entre vous peut-il expliquer comment on évalue la qualité des interprètes et de leur prestation?

Jean-François Lymburner: Peut-être [*Difficultés techniques*] l'évaluation de la qualité des interprètes...

[*Français*]

Le président: J'arrête le chronomètre.

N'entendez-vous rien?

Marc Dalton: L'interprétation a été interrompue.

Le président: Vous avez cependant l'interprétation.

Marc Dalton: Je n'entends rien. Il n'y a pas de son.

Le président: M'entendez-vous? Est-ce que ça fonctionne? Oui, d'accord.

Nous poursuivons. Il reste 25 secondes.

Jean-François Lymburner: J'ai compris la question, monsieur le président. Je cède la parole à Mme Plouffe.

Annie Plouffe: Je suis désolée de prendre un peu de votre temps, mais pourriez-vous reformuler la question?

[*Traduction*]

Monsieur le président, pouvons-nous entendre la question de nouveau? Je suis désolé.

Le président: Monsieur Gill, pouvez-vous répéter votre question?

Dalwinder Gill: J'ai lu un rapport qui mentionnait qu'un indice de qualité était utilisé pour mesurer l'efficacité des interprètes. L'un d'entre vous pourrait-il expliquer comment on évalue la qualité des interprètes et de leur prestation?

Le président: Il faudrait que cette réponse soit donnée en dedans d'environ 15 secondes. Il y aura peut-être une autre occasion d'y répondre.

Annie Plouffe: Je serai brève.

Nos interprètes principaux sont responsables du programme d'évaluation. Ils évaluent l'exactitude du message traduit et la façon dont le message est traduit. Ils examinent la fidélité par rapport à ce qui est dit. Ils examinent également le rythme. Il existe différents indices.

Je ne suis pas interprète moi-même, mais nous pourrions fournir de plus amples renseignements sur ce que les interprètes examinent. Les critères utilisés sont similaires à ceux qui président au processus d'accréditation.

Le président: Merci beaucoup.

[*Français*]

Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Monsieur Gill, je tiens à vous informer que je vous ai accordé un peu plus de temps, compte tenu de l'interruption et des perturbations que nous avons connues.

[*Français*]

Monsieur Villeneuve, vous avez la parole pendant cinq minutes.

Louis Villeneuve: Je vous remercie tous les trois d'être ici.

Nous parlons de renégocier un contrat. Ma question comporte deux volets.

Quels sont les outils dont vous avez besoin pour effectuer le travail? En existe-t-il de nouveaux qui vous sont nécessaires? Entre-voiez-vous des besoins à cet égard?

J'aimerais revenir à la technologie, parce qu'on en parle beaucoup. Celle-ci évolue à vive allure. Comment faites-vous, au Bureau de la traduction, pour prévoir l'avenir? Comment la technologie influencera-t-elle le travail au cours des prochaines années?

• (1245)

Jean-François Lymburner: C'est une bonne question, monsieur le président.

Je vais commencer par répondre à la question sur la technologie qui progresse rapidement.

Le Bureau de la traduction joue un rôle de rassembleur au sein de l'industrie langagière au Québec. Nous avons mis sur pied des tables de concertation réunissant non seulement les interprètes, mais aussi les traducteurs, les terminologues et les universités, soit tous les principaux acteurs du domaine langagier au Canada.

La plupart du temps, nous diffusons des messages communs sur les mises en garde concernant la valeur et l'éthique des outils. Nous avons aussi abordé la question de la sécurité au cours des mois. La souveraineté des outils est devenue un enjeu non seulement pour nous, mais également pour les cabinets privés. Il y a un effort de concertation. Évidemment, nous restons à l'affût des dernières technologies. Celles-ci sont souvent utilisées d'abord par le grand public. C'est très bien. On en entend souvent parler dans le milieu.

Les technologies qui sont installées sur nos téléphones sont de plus en plus performantes. Certaines ont désormais des lunettes et oreillettes. Au moment d'offrir un service qui est accessible et sécuritaire à l'échelle du Canada, le Bureau de la traduction peut donner l'impression qu'il traîne la patte.

Par exemple, assurer la qualité du son de cette réunion est un travail d'équipe. Je travaille donc de concert avec mes collègues de la Chambre des communes et du Sénat pour avoir les meilleures consoles et les meilleurs outils.

Je reviens à votre question sur la technologie, monsieur le président. Les règles de sécurité qui sont appliquées ici exigent des micros certifiés ISO, soit des micros offrant un bon son. Voilà un exemple de mesures que nous mettons en place.

Quant aux outils qui sont utilisés pour préparer les interprètes, ils évoluent. Des logiciels leur permettront de se préparer au travail et de gérer également la rencontre. On en a peu parlé aujourd'hui, mais l'interprétation à distance est de plus en plus fréquente partout dans le monde, et elle est soutenue par bon nombre d'outils. Certains cours à l'école sont donnés à distance seulement, et d'autres, en présentiel. Des interprètes m'ont dit qu'ils préféreraient travailler à distance, dans leur propre environnement de travail au lieu d'être dans une cabine pour interpréter. Ce n'est pas tout le monde qui a la même... Il y a aussi la question de la façon dont nous accompagnons les interprètes dans l'utilisation des outils tout en respectant les règles de sécurité.

Louis Villeneuve: Merci, monsieur le président. Ce sera tout en ce qui me concerne.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Villeneuve.

Nous allons commencer le troisième tour de questions.

Je demanderais à mes collègues de respecter le temps de parole. Ainsi, nous pourrions terminer le troisième tour en donnant l'occasion à un député de chaque parti de poser des questions.

Nous commençons par M. Dalton, qui dispose de cinq minutes.

Marc Dalton: Merci, monsieur le président.

Dites-moi si j'ai bien compris, monsieur Lymburner. Auparavant, un interprète pouvait être au micro pendant six heures. Depuis la pandémie, c'est maintenant quatre heures, mais on envisage de revenir à six heures. Est-ce bien cela?

Jean-François Lymburner: C'est une très bonne question.

Pendant la pandémie, les conditions de travail... Les interprètes étaient ici, au Parlement, et les parlementaires travaillaient à l'extérieur. Ils utilisaient alors plusieurs moyens de communication, dont le téléphone et plusieurs autres outils. Il y a eu plusieurs blessures et la qualité du son était très mauvaise. Nous avons reconnu ces problèmes. Mes prédécesseurs ont aussi établi qu'il fallait réduire le nombre d'heures pour comprendre l'ampleur du problème.

Je vous rassure, il y a des limiteurs dans les cabines. Les consoles sont... Il reste qu'au Canada, il y a quelque chose de vraiment unique. Pendant que je vous parle ici, aujourd'hui, je ne porte pas d'oreillette. Je peux le faire parce qu'il y a des haut-parleurs. Lorsqu'il y a un haut-parleur et un micro, il peut avoir des boucles de réaction. C'est ce qui peut causer des blessures acoustiques, et c'est sur cet aspect que nous portons toute notre attention. Nous travaillons avec des scientifiques pour essayer de vraiment comprendre ce qui se passe.

Marc Dalton: Ma question portait sur le changement du nombre d'heures au micro.

Jean-François Lymburner: J'y arrive. Tous les comités ont posé la même question.

Au cours de l'année 2024-2025, le Programme du travail d'Emploi et Développement social Canada a déclaré le Parlement comme étant une zone dangereuse à cause des diverses blessures acoustiques. Nous avons travaillé de concert avec nos collègues du ministère à cet égard.

Présentement, on parle de l'interprétation hybride. Le bloc de quatre heures était associé à l'interprétation hybride. Nous parlons aussi avec nos homologues d'autres pays, pour voir si nous sommes en mesure d'augmenter à six le nombre d'heures dans certains contextes. Par exemple, ici, présentement, nous ne tenons pas une réunion hybride. Les participants sont ici, dans la salle. Personne ne participe à la réunion en ligne. Cela pourrait être un contexte où un interprète pourrait travailler pendant six heures. D'autres comités au Parlement accueilleront des témoins en ligne. Ce sera donc une période de quatre heures.

[Traduction]

Ce n'est pas binaire. C'est plutôt...

• (1250)

[Français]

Marc Dalton: J'ai entendu dire que la situation changerait présentement, et qu'il y aurait des améliorations, et ainsi de suite.

Toutefois, selon les témoignages que nous avons entendus, si on change le nombre d'heures au micro en le faisant passer de quatre à six heures, non seulement cela causera des problèmes, mais cela représentera aussi une menace pour le travail des interprètes. Nous avons aussi entendu dire que vous alliez perdre des interprètes.

Est-ce vrai? Pouvez-vous nous en parler davantage?

Jean-François Lymburner: Je m'adresse autant aux interprètes qui sont des employés du Bureau de la traduction qu'aux pigistes.

Effectivement, la qualité sonore, c'est leur instrument de travail. Avant de nous avancer pour augmenter les heures en cabine, nous voulons nous assurer d'avoir examiné tous les aspects liés à la santé et la sécurité. Il faut que ce soit sécuritaire de le faire.

Marc Dalton: Nous avons entendu dire qu'il y aura aussi des changements sur le plan de la qualité et des compétences des interprètes. Par exemple, les pigistes ne seront pas rémunérés en fonction de leurs compétences.

Pouvez-vous nous en parler un peu?

Jean-François Lymburner: Il s'agit de la certification du Bureau.

Je vais demander à Mme Plouffe d'ajouter des précisions au sujet de la qualité. Il y avait une question à ce sujet tantôt.

Annie Plouffe: Je remercie le député de sa question.

En ce moment, la façon dont le contrat et l'assignation des ressources sont faits, nous ne tenons pas compte de l'expertise, de l'expérience et du profil dans l'assignation d'un pigiste, qu'il soit un ancien juriste ou un biologiste, par exemple.

Je suis fier de dire que nous avons des employés ayant différents bagages. Il est certain que nous allons le savoir de façon anecdotique, mais ce n'est pas un de nos critères. De façon exceptionnelle, on peut avoir besoin d'un pigiste ayant des compétences particulières pour une étude de comité. Nous chercherons alors des profils et des CV à jour de pigistes pour pouvoir les assigner au comité en question. De facto, c'est quelque chose d'invisible pour nous. Les interprètes sont réputés avoir une qualité. Nous allons les assigner de cette façon.

Pour l'instant, quand nous choisissons une personne, nous procédons de façon aléatoire. Le prix n'est pas un facteur à l'heure actuelle. Nous nous fions à leur expertise pour les assigner.

Marc Dalton: J'aimerais donner quelques secondes à M. Godin.

Le président: Il ne reste que 15 secondes.

Vous avez la parole, monsieur Godin.

Joël Godin: Dans ce cas, j'irai à l'essentiel.

Avant la pandémie, les quarts de travail étaient de six heures. Aujourd'hui, ils sont de quatre heures.

Est-ce réaliste ou utopique, avec l'amélioration technologique, de revenir à six heures s'il n'y a pas de rencontres virtuelles, excluant les comités où les témoins, comme par le passé, étaient présents?

Le président: Veuillez donner une réponse très courte.

Jean-François Lymburner: Monsieur le président, ce n'est pas utopique.

Il y a des pays qui ont des façons de calculer le nombre de minutes où des gens participent de façon virtuelle. C'est ça qui leur permet de gérer la capacité. C'est donc une très bonne question. Ça prend évidemment certains systèmes. Nous y travaillons très fort avec la Chambre des communes.

Le président: Je vous remercie.

Merci, messieurs Godin et Dalton.

Madame Chenette, vous avez la parole, pour cinq minutes.

Madeleine Chenette: Merci, monsieur le président.

Je vous remercie de ces beaux éclaircissements.

Je vais revenir à la préparation parce que, plus tôt, on nous a indiqué que la préparation ne serait plus payée. J'aurai donc trois questions à ce sujet.

D'abord, est-ce bien le cas?

Ensuite, pour ce qui est de la préparation, y a-t-il vraiment une différence, aujourd'hui, entre ceux qui ont de l'expérience et ceux qui utilisent les outils technologiques pour aller chercher toutes les nuances d'un sujet?

Enfin, comment reconnaît-on cet effort de préparation? Je pose cette question parce que c'est tout de même important pour la qualité.

Jean-François Lyburner: Je vais laisser Mme Plouffe vous répondre.

Annie Plouffe: Je vous remercie de vos questions.

En ce qui concerne la préparation, pour l'instant, les pigistes assignés au Parlement ont leur affectation, comme les témoins précédents l'ont mentionné, entre 18 heures et 20 heures la veille. Il y a donc un certain temps pour la préparation qu'ils doivent faire.

Par ailleurs, du côté de l'expertise des comités, nos employés travaillent de concert avec les pigistes pour les aider et leur permettre de se mettre à niveau quand ils y sont affectés. Ce sont des gens qui sont impliqués dans notre travail parlementaire. Ils ont tout de même une information générale.

Pour ce qui est du temps de préparation, je dirais que chacun l'inclut dans le tarif qu'il nous soumet. Il est pris en compte de cette façon, à l'heure actuelle. Dans le domaine parlementaire, nous n'avons pas de montant lié au temps de la préparation.

Prenons un exemple dans un autre domaine.

Si nous couvrons une conférence x ou y, dans certains cas très précis, comme le sommet du G7, par exemple, nous avons donné une journée de préparation aux interprètes. Ils ont eu des consultations, des documents à lire, etc. Cela a été rémunéré, mais c'était une exigence, parce qu'on ne savait pas de quoi les participants allaient parler.

Pour ce qui est des conférences, donc, ça varie. Parfois, on peut le prévoir très à l'avance.

● (1255)

Madeleine Chenette: Si je comprends bien, même avant, on ne payait pas pour la préparation. C'est donc inclus dans le tarif demandé. Dans ce cas, chacun évalue le montant à facturer pour la préparation, en fonction de son expérience ou de la recherche qui est à faire.

Dans ce contexte, quels outils seront bientôt mis à la disposition de nos interprètes pour les aider à optimiser leur temps de préparation?

Jean-François Lyburner: C'est une très bonne question.

J'ai vu plusieurs sortes d'outils. Il y en a qui peuvent vous apporter le texte quasiment instantanément. L'interprète va pouvoir le lire en même temps. S'il a raté quelque chose, il va pouvoir s'ajuster. On parle ici du texte.

Du côté du sous-titrage et de la transcription, ça avance beaucoup.

Sur le plan de la recherche, nous avons maintenant des outils qui permettent de rechercher des avis d'experts sur un sujet précis.

Pour un débat comme celui d'aujourd'hui, il y a les premières allocutions, que les interprètes ont à l'avance; mais, il y a ensuite la période de questions. L'interprétation se fait en fonction des questions et des réponses.

Il y aurait éventuellement des outils qui pourront être un petit peu plus poussés du côté de la voix. Dans le domaine de la voix, ça avance énormément en ce moment. On travaille aux accents, aux tons et à l'humour. Bien des choses se font. Il y a des événements sportifs qui commencent à être commentés grâce à l'intelligence artificielle. On n'en est pas encore là, mais il faut rester à l'affût.

Madeleine Chenette: Je vais changer de sujet.

J'aimerais parler de la confiance envers l'interprétation. C'est bien de voir ces outils, c'est fascinant. Ils sont à la disposition de l'interprétation et en améliorent la qualité et l'efficacité.

Au Canada, nos deux langues officielles sont importantes et nous voulons les valoriser, mais les personnes qui ne maîtrisent pas l'autre langue ne perçoivent pas qu'on diminue la qualité langagière à cause de l'utilisation de ces outils. Qu'est-ce qui est fait au Canada pour s'assurer de la qualité de l'interprétation?

Qu'est-ce que notre gouvernement pourrait faire d'important en ce sens? Que faites-vous?

Jean-François Lyburner: C'est une très bonne question.

D'abord, je m'assure que le Bureau de la traduction utilise son expertise pour développer des outils qui représentent le français et l'anglais canadiens, ce qui va aider à améliorer la confiance envers les services d'interprétation.

Par expérience, je sais que, dans la fonction publique, on n'a pas toujours rapidement accès aux nombreuses réunions qui se déroulent en anglais ou en français. Les installations comme celles auxquelles nous avons accès ici aujourd'hui n'étant pas toujours disponibles, il existe des outils qui pourraient aider, par exemple, un collègue un peu moins à l'aise en français à mieux suivre les discussions qui ont lieu aujourd'hui.

Parmi les outils, il existe même des logiciels qui auraient pu évaluer la qualité de mon français aujourd'hui, s'ils m'avaient écouté. Ces outils s'éloignent un peu de ce que nous offrons comme services au Bureau, mais ils commencent à être disponibles. Certains collègues vont les utiliser pour s'évaluer et suivre leur évolution.

Les outils comme l'application Zoom, que vous connaissez bien, évoluent de mois en mois. À la fonction publique, nous en utilisons un autre du même type. Certains outils offrent même la possibilité de choisir une langue de sous-titre.

Je pense que ce sont des outils qui vont augmenter la confiance en nos services.

Quand les gens ont de bons outils, ils utilisent davantage leur langue maternelle. Je suis le premier à le faire. L'utilisation de l'intelligence artificielle me permet d'augmenter la qualité de mes traductions.

Par ailleurs, nous travaillons beaucoup avec des groupes scientifiques pour développer des outils scientifiques en français, parce qu'en sciences, on le sait, la langue d'usage est majoritairement l'anglais.

Nous remarquons que les gens utilisent davantage la langue de leur choix grâce aux outils, auxquels ils font de plus en plus confiance.

Les outils n'apportent pas que du négatif.

Le président: Merci. Votre temps de parole est écoulé.

Je donne maintenant la parole à M. Beaulieu pour deux minutes et demie.

Mario Beaulieu: Plus tôt, vous avez dit que vous meniez régulièrement des évaluations de la qualité des services d'interprétation, mais qu'il n'existait pas de rapport.

Préparez-vous des rapports au moins à l'interne pour avoir une idée de l'évolution de la qualité?

Annie Plouffe: Je vous remercie de votre question.

Les rapports sont compilés par le directeur adjoint, le directeur de l'interprétation, qui les examine et s'assure que la formation et le mentorat donnés par les équipes sont ajustés, au besoin.

Mario Beaulieu: Avez-vous observé un lien entre l'arrivée du Parlement hybride et la qualité de l'interprétation?

Jean-François Lymburner: L'arrivée du Parlement hybride a surtout posé des difficultés liées à la santé et à la sécurité.

J'ai participé à certaines réunions où on a demandé aux interprètes si la teneur des propos, le ton et les débats vigoureux les dérangent et ils ont répondu à l'unanimité que non. Ce qui les dérangeait et les affectait le plus, c'étaient les incidents en cabine.

Sur ce plan, nous avons pas mal avancé et nous offrons des conditions beaucoup plus stables. J'ai parlé de la diminution des incidents tout à l'heure...

• (1300)

Mario Beaulieu: J'ai entendu parler du rapport d'une étude commandée par le Bureau de la traduction à l'Université d'Ottawa, qui établissait un lien entre les réunions en format hybrides et l'augmentation de la prévalence des blessures auditives.

Est-ce bien le cas?

Jean-François Lymburner: C'est une bonne question.

Nous avons effectivement travaillé avec l'Université d'Ottawa pour récolter des données concernant le son.

Pour ce qui est des normes relatives aux maladies industrielles et aux limiteurs de son sur les sites, nous les respectons toutes, car les cabines sont bien faites.

Maintenant, il faut connaître les répercussions du son qui arrive d'un téléphone, mais les données à ce sujet ne sont tout simplement pas disponibles dans le monde.

Nous avons donc travaillé avec l'Université d'Ottawa, qui a mesuré la santé auditive des interprètes. Nous en sommes maintenant à mesurer la pression du son. Je n'entrerai pas dans les détails, mais c'est la dosimétrie qui va permettre de mesurer la qualité et la pression du son sur l'oreille.

Nous travaillons à acquérir des connaissances au sujet desquelles il n'existe pas encore de données.

Le président: Il vous reste 15 secondes.

Mario Beaulieu: L'Association internationale des interprètes de conférence est inquiète, parce que les nouveaux contrats ne comportent plus de passage sur les mesures de protection de la santé auditive des interprètes.

Le président: Soyez très bref.

Mario Beaulieu: Selon vous, y a-t-il une raison qui explique cela?

Annie Plouffe: Je peux vous garantir que toutes les mesures qui ont été mises en place pour assurer la santé et la sécurité auditive des interprètes s'appliquent tant aux employés qu'aux interprètes pigistes. Cela s'applique à tout le monde. Qu'elles figurent ou non dans le contrat, les mesures sont là pour de bon. Tous les interprètes bénéficient des innovations technologiques des études que nous menons.

Il est vrai qu'elles sont mentionnées brièvement, mais nous ne sentions pas le besoin de les décrire, car elles s'inscrivent dans les engagements que nous avons pris et nous ne retournerons jamais en arrière sur ces mesures pour qui que ce soit.

Le président: Merci beaucoup. Le temps est écoulé.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier les témoins.

Monsieur Lymburner, madame Plouffe et madame Lévesque, je vous remercie beaucoup.

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu le jeudi 9 octobre et portera sur le continuum d'éducation dans la langue de la minorité.

Plaît-il au Comité d'ajourner la réunion?

Des députés: Oui.

Le président: La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>